

MANDATURE 2020 – 2026

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT TENUE LE MARDI 23 FÉVRIER 2021 – 18 H EN VISIOCONFÉRENCE

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 18 h.

Mme Anouchka Comushian, conseillère d'arrondissement, est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2021-005), 27 membres sont présents, le quorum est donc atteint.

Intervention de Mme Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

“Chers collègues, mesdames et messieurs. Il est 18 h et nous sommes suffisamment connectés pour démarrer cette séance de notre conseil du 12^{ème} arrondissement de Paris. Je vous rappelle, s'il en est besoin, qu'elle se tiendra intégralement en visioconférence, y compris pour les élu.e.s eux-mêmes, et que nos échanges sont diffusés en direct sur le site de la mairie et l'ensemble des réseaux sociaux. Afin de fluidifier autant que possible cette réunion, je me permets de rappeler aussi ces quelques éléments à la bonne application desquels une attention particulière sera portée. Les élu.e.s sont invité.e.s à laisser leur caméra activée si cela leur est possible tout au long du conseil. Cette activation est obligatoire lorsqu'ils ou elles s'expriment ou lorsqu'ils ou elles sont appelé.e.s à voter nominativement. À l'inverse, les micros doivent rester fermés, j'en entends encore quelques-uns, sauf bien évidemment lorsque vous vous exprimez. Les débats s'organiseront conformément à notre règlement intérieur en prenant en compte les inscriptions préalablement effectuées et les temps de parole que notre règlement prévoit. Les élu.e.s qui souhaiteront prendre la parole en cours de séance sans s'être préalablement inscrits pourront la demander via la fonction tchat de notre application de visioconférence pour qu'une réponse favorable puisse leur être éventuellement donnée. S'agissant de la mise au vote des délibérations et vœux que nous avons à examiner, nous procéderons en appelant les élu.e.s souhaitant voter contre, puis ceux souhaitant s'abstenir, et enfin ceux souhaitant ne pas prendre part au vote, à se manifester dans cet ordre. Un tableau récapitulatif du résultat de chaque vote sera adressé à l'issue de la séance aux présidentes et présidents de groupe et à la conseillère non inscrite afin que ceux-ci puissent faire part de leurs éventuelles corrections avant demain midi. Nous voterons dans quelques instants la délibération prenant acte de ces modalités particulières.

Je remercie Mme Anouchka Comushian de bien vouloir procéder à l'appel nominal des membres du conseil d'arrondissement par ordre alphabétique.”

Étaient présents : Mme Atlan-Tapiero, M. Belghith, M. Bouigue, Mme Coffin, Mme °Comushian, Mme Dallot, M. Delmestre, Mme Derenemesnil, M. Grégoire, Mme Havet, Mme Komitès, Mme Kopoka, Mme Marcin, M. Martial, M. Margain, M. Marque, Mme Montandon, M. Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, M. Romero-Michel, M. Rouveau, M. Seingier, Mme Slama, M. Tabacchi, Mme Taïeb, M. Teisseire.

Était excusée : Mme Mazetier.

Pouvoirs : M. Bonnet-Oulaldj (pouvoir donné à Mme Comushian), Mme Charnoz (pouvoir donné à M. Tabacchi).

Départ, à 18 h 48, de M. Bouigue (pouvoir donné à Mme Rocca), après le vote de la délibération DAE 20210072.

- DÉLIBÉRATION (12-2021-007) : Dématérialisation de la séance du conseil d'arrondissement du mardi 23 février 2021.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris, rapporteure :

“Je constate que notre quorum est atteint et que notre premier exercice en virtuel a excellemment fonctionné. Je vous remercie toutes et tous de vous être prêt.e.s à ce premier exercice à distance. Afin de pouvoir engager réellement nos travaux, je vous propose d'examiner la délibération 12-2021-007 relative à la dématérialisation de cette séance du conseil d'arrondissement du mardi 23 février 2021, pour laquelle je suis informée de trois demandes d'inscription. Je vous propose de vous donner la parole à tour de rôle, ayant donné quelques éléments introductifs à cette délibération dans mon propos liminaire et en vous remerciant d'être concis, si cela vous est possible, avant de vous répondre globalement. M. Seingier, c'est à vous, dans la limite des cinq minutes réglementaires. J'ignore comment vous vous répartissez la parole, mais merci de prendre acte de ces cinq minutes.”

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

“Merci, Mme la maire. Je vais commencer. La dématérialisation totale de notre conseil d'arrondissement pouvait se comprendre dans l'hypothèse d'un nouveau confinement. Aujourd'hui, il n'est plus compréhensible, car les conditions de sécurité étaient réunies pour qu'on puisse se rassembler en présence physique. Si cette dématérialisation se généralise, nous pouvons craindre une démocratie sous couvre-feu. Les délibérations d'une assemblée délibérante impliquent des discussions qui permettent aux élu.e.s d'être éclairé.e.s avant de se décider. Quand notre avis n'est pas encore arrêté, il faut parfois se concerter au sein de son groupe et ce cadre de la dématérialisation ne le permet pas. De même, paradoxalement, la dématérialisation du conseil n'est pas une source de transparence. Vous venez d'expliquer les règles particulières qu'on va envisager, notamment le fait de confirmer notre vote par mail, c'est-à-dire en dehors du regard du public, et je pense que cette méthode est également discutable. Enfin, je refuse que notre société s'apparente à la dystopie de Michel Houellebecq dans « La Possibilité d'une île », c'est-à-dire une société déshumanisée. Pour cette nouvelle raison et d'autres, que mes collègues vont exposer, le groupe Changer Paris s'oppose à cette délibération actant la dématérialisation de notre conseil. Par ailleurs, j'ai une question à vous poser. Ce conseil est diffusé sur le site Internet de la mairie. C'est une bonne chose. Nous sommes favorables à ce que ces diffusions vidéo se généralisent y compris lorsque nous serons sortis de cette crise sanitaire. Toutefois, nous ne comprenons pas que vous le diffusiez sur le site Facebook. Pourquoi ce choix ? Quelles sont les conditions contractuelles que vous avez passées avec cette société de droit californien ? Je vous rappelle que Facebook est connu notamment pour sa conception étrange de la liberté d'expression. Il n'avait pas hésité à censurer par exemple des œuvres d'art très célèbres. Quels droits avez-vous cédés à cette société, notamment en termes de propriété intellectuelle ? Je vous remercie.”

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

“Mes chers collègues, lors du dernier conseil d'arrondissement, vous avez en fin de séance indiqué que vous aimeriez dématérialiser cette prochaine séance, mais aussi, vous avez demandé à l'ensemble des groupes politiques de bien vouloir réduire le dépôt de vœux et de privilégier d'autres moyens tels des questions écrites ou de les

déposer en conseil de Paris. Ayant conscience des difficultés techniques engendrées par la dématérialisation d'un conseil d'arrondissement, et surtout que c'était la première fois que nous le faisons, notre groupe a suivi vos préconisations. Je vous avoue que nous avons été très surpris de voir que ce n'était pas le cas des groupes de la majorité. Pourtant, je dois vous avouer que ce n'est pas les sujets d'actualité qui manquaient, suite notamment à pas mal d'annonces faites comme Bercy-Charenton. Ce ne sont ni les sujets ni les sollicitations qui ont été faites par des riverains ou des habitants du 12^{ème} arrondissement qui nous ont manqués, mais c'est que nous avons en effet décidé de suivre vos préconisations et de ne pas déposer de vœux en conseil d'arrondissement. Et donc, nous étions surpris que les groupes de la majorité n'aient pas suivi vos recommandations, d'autant plus que dans les vœux, certains ne sont pas d'urgence. De plus, nous comprenons les vœux qui sont de saisir le gouvernement sur certains sujets, mais il y a des vœux que vous vous faites à vous-mêmes. Quand on voit que vous êtes des groupes de la majorité, que vous avez la main et que vous vous faites des vœux à vous-mêmes pour demander des choses qui pourraient être mises en place simplement entre services, en demandant à vos services de mettre en place la politique que vous souhaitez mener, c'est vrai qu'on est assez perplexes sur ce qui se passe ce soir en séance. M. Seingier a développé notre réticence à cette démilitarisation et on voulait vous proposer, si les conditions sanitaires n'étaient pas réunies, éventuellement d'expérimenter ce qui se fait en conseil de Paris, c'est-à-dire un hybride avec du présentiel, mais aussi d'utilisation de WebEx. Nous sommes plutôt favorables à du présentiel, et même si nous devons faire des efforts pour réduire la présence et faire comme nous l'avons fait en tout début de pandémie lorsque nous avons deux ou trois représentants de notre groupe en présentiel et les autres en distanciel, nous serions plutôt favorables à des organisations de telle sorte. Merci."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Bonsoir à tous. Il y a vraiment quelque chose d'étrange ce soir que d'inviter le public chez nous, mais c'est, paraît-il, la modernité. Cette délibération nous interroge sur le sens démocratique du vote que vous nous demandez ce soir. Comme l'ont souligné Mme Montandon et M. Seingier, vous aviez évoqué cette éventualité d'un conseil d'arrondissement en virtuel dans un contexte où le confinement national était en suspens, ce qui n'est plus le cas. Or, aujourd'hui, vous nous demandez par cette délibération, qui est d'ailleurs très peu motivée dans les documents que vous nous avez adressés, d'approuver un fait accompli. C'est assez ubuesque, vous en conviendrez. De surcroît, il s'agit là d'une modification substantielle et imprévue du règlement intérieur. À ce propos, le règlement intérieur ne contient, comme nous l'avons souligné, aucune disposition relative à sa modification. Il conviendrait de réfléchir et d'introduire deux articles nouveaux : un sur le conseil d'arrondissement à distance et ses conditions de mise en œuvre et un relatif aux modalités de demandes de modifications. Nous vous informons d'ailleurs à ce sujet que notre groupe a porté le règlement intérieur devant le tribunal administratif. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Merci d'avoir respecté cette concision. Je vous l'ai indiqué tout à l'heure, ce format de réunion est rendu possible et souhaitable par l'application de plusieurs textes de loi et réglementaires, en particulier le décret numéro 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire à partir du 17 octobre 2020, le décret numéro 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à

l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, l'ordonnance numéro 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales. Ces textes ont mis en place plusieurs dispositifs dérogatoires de manière à rendre possible, même avec une épidémie comme celle que nous connaissons, la continuité de notre vie démocratique. Au vu de l'aggravation, ou du moins des lourdes incertitudes qui pèsent sur la situation épidémiologique du fait notamment de la diffusion de plus en plus rapide des variants, il nous a semblé indispensable d'y recourir désormais, à l'instar d'autres arrondissements de Paris. Je remercie à cette occasion les services pour le professionnalisme et la diligence dont ils ont fait preuve pour préparer au mieux cette séance, qui est comme vous le savez une première pour nous, en se mettant à la disposition de chaque élu afin de vérifier le bon fonctionnement de son matériel et en proposant une répétition il y a plusieurs jours à laquelle vous êtes nombreux et nombreuses à avoir participé. Je n'ai pas eu l'impression d'avoir eu ce genre de remarques à ce moment-là. La délibération qui vous est présentée est conforme en tous points aux préconisations de la DDCT, et je crois que nous devons nous réjouir de pouvoir continuer à remplir nos fonctions au service du 12^{ème} malgré ce contexte. Je vous propose donc de l'approuver, sachant effectivement que c'est non seulement pour des conditions sanitaires, mais aussi pour une exemplarité. Quant à la proposition de Mme Montandon sur le mix entre le présentiel et le distanciel, je pense qu'il a été prouvé au conseil de Paris que ce n'était ni confortable ni souhaitable pour un problème de vote. Chacun de nos groupes a fait l'objet de difficultés. Je peux comprendre que le distanciel, puisque nous opérons dans chacune de nos réunions et aussi via ces instances, soit moins confortable et beaucoup moins agréable que le présentiel, mais il en va de notre responsabilité politique que d'adapter ce conseil d'arrondissement au contexte actuel. Vous voyez ce qui se passe à Nice, à Dunkerque... Je pense qu'il est vraiment important qu'on prenne la mesure des choses. Demandez à Martin Hirsch, je pense qu'il sera favorable à ce que nous fassions ce conseil d'arrondissement en distanciel ce soir. Quant au dépôt des vœux, j'avais demandé effectivement la dernière fois en présentiel qu'ils soient limités. Il ne me semble pas l'avoir dit pour cette fois-ci, mais on pourra reprendre avec le compte rendu du dernier conseil. Effectivement, je vous ai invité et informé que le conseil de ce soir serait en distanciel, et j'étais tout à fait à votre écoute si vous aviez des remarques à faire en ce sens. Ces quelques éléments ajoutés suscitent-ils de votre part le souhait de reprendre la parole ou de donner une autre explication de vote ?"

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

"Ce n'est pas une explication de vote. Pour nous, les conditions le permettaient, et effectivement, la législation que vous avez citée autorise, mais n'impose pas que nous soyons en dématérialisé. C'est pour la première chose. La deuxième chose, je ne pense pas que vous ayez répondu à ma question sur Facebook. Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Effectivement, nous nous servons de tous les supports, que ce soit notre site Internet que nous privilégions... D'ailleurs, nous faisons ce soir appel à un prestataire pour pouvoir le faire. Ce n'est pas de droit, ces démarches. Et ensuite, l'ensemble des réseaux sociaux, puisqu'il y a aussi des personnes et des publics qui préfèrent ce genre de support, même si, je suis d'accord avec vous, il faudra avoir une discussion de fond sur ce genre de support. Mais nous avons donné le maximum de chances à ce que ce conseil d'arrondissement soit visible par le maximum d'habitantes et d'habitants ce soir."

Je sou mets aux voix cette délibération. Nous allons prendre notre temps. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne participe pas au vote? La délibération, avec cinq votes contre, est adoptée.

Pour répondre à la question à laquelle je n'ai pas encore répondu, la confirmation par mail est justement pour bien avoir l'assurance que tout s'est bien déroulé, mais nous avons d'une part la vidéo qui fera foi et, d'autre part, je vous fais part du nombre de voix, donc vous avez toute latitude pour pouvoir répondre. Cette confirmation, c'est pour qu'il n'y ait aucun doute sur les votes ce soir. Merci."

- Nombre de votants 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....05
- Nombre d'abstentions :.....00

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2021-020)

- DÉLIBÉRATION (12-2021-006) : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 12^{ème} arrondissement du mardi 19 janvier 2021.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris, rapporteure :

“Je vous propose de passer à l'approbation du procès-verbal du 19 janvier 2021, qui n'a pas fait l'objet de demandes d'inscription.

Je la porte aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Le compte rendu est donc approuvé à l'unanimité. Je vous laisse un temps pour réagir, si besoin.”

- Nombre de votants 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....28
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions :.....00

Personnes présentes à la séance du mardi 19 janvier 2021 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du 23 février 2021.

Mme Atlan-Tapiero, M. Belghith, M. Bonnet-Oulaldj (pouvoir donné à Mme Comushian), M. Bouigue, Mme Charnoz (pouvoir donné à M. Tabacchi), Mme Coffin, Mme Comushian, Mme Dallot, M. Delmestre, Mme Derenemesnil, M. Grégoire, Mme Havet, Mme Komitès, Mme Kopoka, Mme Marcin, M. Margain, M. Marque, Mme Montandon, M. Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, M. Romero-Michel, M. Rouveau, M. Seingier, Mme Slama, M. Tabacchi, Mme Taïeb, M. Teisseire.

Délibération adoptée à ***l'unanimité*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2021-021)

- DAC 20210370 : Subventions d'un montant de 48 500 euros aux dix-neuf comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

M. Sébastien Marque, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“L'ordre du jour appelle conformément à notre règlement intérieur l'examen des délibérations ayant fait l'objet d'inscriptions préalables pour prises de parole. Pour rappel, et depuis l'adoption de notre nouveau règlement, les débats s'organisent de la manière suivante. L'élu en charge de rapporter la délibération concernée dispose de deux minutes pour la présenter. La ou les personnes inscrites bénéficient de cinq minutes de prise de parole. L'exécutif intervient ensuite pour cinq minutes. La ou les personnes inscrites disposent alors à nouveau d'une minute de temps de parole pour réaction. L'élu en charge de porter la délibération concernée peut alors prendre à nouveau la parole pour une minute de conclusion. La délibération est mise aux voix à l'issue de ces échanges. Je précise enfin qu'une délibération, dont vous avez peut-être entendue parler, relative à la charte 5G et qui sera examinée lors du prochain conseil de Paris n'a pas pu être ajoutée à notre ordre du jour, car arrivée trop tardivement pour cela.

L'ordre du jour appelle l'examen de deux délibérations à l'objet proche, la 20210370 pour des subventions d'un montant de 48 500 euros aux 19 comités d'arrondissement et au comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, ainsi que la délibération 20210378, subvention d'un montant de 6 250 euros à huit associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris.

M. Seingier, vous êtes inscrit sur chacune d'entre elles. Je vous propose que nous regroupions la discussion, si vous en êtes d'accord.”

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

“Aucun problème.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci. Pour la présenter, la parole est à M. Sébastien Marque, conseiller délégué auprès de la maire chargé de la mémoire et des anciens combattants.”

M. Sébastien Marque, conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

“Mme la maire, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers, je pense que deux minutes suffiront pour présenter les deux. Les associations mémorielles des anciens combattants subissent de plein fouet les restrictions imposées par les mesures sanitaires, composées de personnes et même de personnalités, si vous me permettez cette expression, très âgées pour la plupart et n'ayant pas un accès facilité aux outils que nous utilisons nous-mêmes ce soir, sans jamais vraiment réussir à nous y adapter,

ce qui, au final, vu la discussion que nous venons d'avoir, me semble être un très bon signe du fait qu'on puisse ne pas s'y adapter. En conséquence, même si les faits de communications ont bien augmenté, les éléments associés à leur activité se sont drastiquement diminués et nous le regrettons avec elles. Aussi, la subvention que la mairie propose correspond au montant déjà alloué lors des années précédentes. J'ajouterai, Mme la maire, que nous avons, dès le début de cette période de vaccination, proposé aux associations mémorielles tout notre soutien si le cas se faisait ressentir auprès de leurs adhérents les plus en difficulté, afin de les aider dans les démarches de prises de rendez-vous. Merci beaucoup. Évidemment, j'appelle à ce que le conseil valide les deux délibérations pour soutenir ces deux associations mémorielles. Merci."

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

"Merci, M. Marque. Je vais vous rassurer, nous allons voter ces deux subventions. Je vais distinguer mon propos en fonction d'abord de la FNACA, qui est concernée par la première subvention, et ensuite sur le Comité d'entente. Concernant la FNACA, ce que je viens de dire, nous ne nous opposons pas à cette association que nous connaissons bien et dont nous connaissons aussi la personnalité du président. Ma question concerne plus largement le versement des subventions, puisque j'avais cru comprendre, cette explication avait été donnée lors de la dernière mandature, mais peut-être que cela nous donnera l'occasion de préciser pour cette mandature, que les subventions étaient désormais versées en fonction de projets. Ici, nous avons une subvention de fonctionnement. Ma première question est toute simple. Est-ce qu'il y a des changements ou est-ce que le principe reste une subvention de projets? S'il y a une explication, quelle est la règle de l'exception à ce principe? Ma deuxième question, qui concerne le Comité d'entente, est plus précise. Vous avez bien communiqué la fiche. Cette présentation de subventions ne pose aucun problème, mais nous avons été regarder dans le détail et j'ai vu une ligne « reversement au département ». Je n'ai pas compris ce que c'était que cette ligne de reversement d'un comité d'entente à un département. De quel département parle-t-on? Paris? Y a-t-il un comité d'entente départementale? C'est pour m'éclairer sur ce point. De même, j'ai été très surpris du montant de plus de 12 000 euros qui serait alloué pour l'organisation de l'AG et de fêtes familiales. Je voulais savoir si vous aviez des précisions sur ce montant. Je vous remercie."

M. Sébastien Marque, conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

"Merci de votre perspicacité sur les lignes en question. Je vous avoue que, sur le reversement, je n'ai pas la réponse ce soir. Je l'aurai très rapidement et je vous en ferai part aussitôt. Concernant le projet et l'allocation affectée à un projet, le projet de la FNACA est permanent. Il prend aujourd'hui une dimension un peu d'urgence, puisque vous savez que les membres de cette association étant âgés, ils ne se renouvellent pas énormément. Donc, il y a un projet permanent de chercher du renouvellement. Cette aide sur le budget est un soutien de la mairie. Ce n'est pas le financement complet du projet, mais nous soutenons l'association FNACA, comme nous le faisons depuis de nombreuses années déjà et comme nous allons continuer à le faire tout autant dans les années suivantes. Ce n'est pas un projet spécifique que cette allocation va cibler, mais c'est le projet global de maintenir une association très importante dans la vie de notre société, pour notre mémoire, pour ne pas oublier ce qui s'est passé, les raisons pour lesquelles ça s'est passé. Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci. M. Seingier, souhaitez-vous réagir ?

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

“Non, merci. J'attends avec impatience les explications sur le reversement départemental.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres explications de vote ?”

Je sou mets donc cette délibération au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est donc adoptée à l'unanimité”.

- Nombre de votants 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....29
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions00

(DELIB 12-2021-022 AVIS)

- DAC 20210378 : Subventions d'un montant de 6 250 euros à huit associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris.

M. Sébastien Marque, conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement, rapporteur :

- Nombre de votants 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....29
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions00

(DELIB 12-2021-023 AVIS)

- DAE 20210069 : Subventions d'un montant de 4 858 000 euros et conventions avec quatre-vingt-sept structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

M. Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“La parole est à M. Bouigue, premier adjoint en charge de l'économie, de l'attractivité des commerces, de l'architecture, du patrimoine et du quartier Bel-Air Sud.”

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

“J'espère que vous m'entendez comme il faut. Je vais essayer de vous présenter rapidement cette délibération. Comme vous le savez, la crise née des conséquences de la crise sanitaire sur l'activité économique et l'emploi n'est plus à démontrer. Nous allons avoir un pays, une région et une ville largement frappés par des incidences sur le niveau d'emplois. Cette délibération vise donc à faire de l'emploi une priorité, comme le plan « boost emploi » l'avait fait lors du conseil de Paris de novembre, où cette délibération avait été adoptée. Aujourd'hui, il s'agit de présenter une délibération qui a comme objectif de recourir à des financements, des subventions, pour aider des associations qui travaillent dans le domaine très particulier de l'insertion par l'activité économique. Nous avons dans notre arrondissement une série de structures qui travaillent à cette insertion. C'est un des modes qui ont été les plus remarquables, d'abord par la cour des comptes, mais aussi par l'ensemble des indicateurs que l'on a sur Paris, puisque 66 % des personnes qui ont eu un parcours par l'insertion par l'activité économique ont réussi à retrouver ce qu'on appelle une dynamique vers l'emploi, soit en décrochant des contrats de travail, soit en pouvant aller sur des logiques de formation pour accéder à de nouveaux métiers un peu plus tard. C'est donc un secteur qui est reconnu pour son efficacité, pour la qualité de ses acteurs qui agissent dans différents secteurs, avec des formes différentes, on va de l'entreprise intermédiaire à l'association intermédiaire à l'entreprise ETTI, qui est plus sur du travail temporaire, et l'ensemble des chantiers que l'on connaît par ailleurs. Je fais une précision. Il y a aussi dans notre arrondissement la régie de quartier qui propose ce type de parcours. J'associe Mme la maire à cette délibération et mon collègue Guy Tabacchi, qui en charge de la partie relative à l'économie sociale et solidaire et se retrouve aussi dans plusieurs des activités proposées aujourd'hui à notre assemblée. Très rapidement, une ambition que l'état a mise sur la table avec le plan pauvreté en augmentant sensiblement le nombre de places en parcours d'insertion par l'activité économique, la ville de Paris fait la même chose et veut doubler le nombre de places pour montrer que l'emploi sera l'un des enjeux de la sortie de crise.”

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

“Merci, M. Bouigue, pour votre présentation succincte. Le groupe Changer Paris est favorable au soutien de l'emploi, au soutien de l'insertion, et particulièrement des publics fragiles. J'ai par contre des interrogations plus techniques sur cette délibération. Tout d'abord, il est écrit dans les conventions que vous signez avec les associations d'insertion que vous souhaitez un certain nombre de documents, dont les rapports

d'activité. Or, lorsqu'on regarde les associations avec lesquelles vous travaillez, cela fait déjà pas mal d'années que vous leur faites confiance et on serait en droit d'avoir des rapports d'activité sur ce qui a déjà été fait et sur le montant des subventions déjà accordées. Or, l'opposition aujourd'hui n'a pas accès à ces rapports d'activité. Je trouve que c'est un manque pour faire notre travail avec sérieux et surtout notre volonté de regarder comment ces associations utilisent l'argent. J'aurais une demande à faire, c'est d'avoir enfin accès aux rapports d'activités qui sont exigés dans les conventions sur ces associations. La deuxième chose sur laquelle je voudrais insister, je ne conteste pas le principe des microassociations. On pense d'ailleurs avec juste raison que, quelquefois, les microactivités ou les microprojets peuvent correspondre à des publics très éloignés et, en cela, on imagine que quelques associations ont fait leurs preuves. Mais permettez-moi de remettre sur la table l'idée que 87 associations paraissent un peu larges si l'on veut pratiquer sur chacune d'elles un contrôle, si l'on veut pratiquer avec elles un dialogue, si l'on veut pratiquer avec elles des politiques de proximité. Il me paraît assez peu raisonnable de reconduire d'année en année des subventions sur 87 associations. Cela me paraît trop large. Dernière question : vous avez évoqué ce plan « boost emploi » au conseil de Paris en novembre 2020, mais on reprend en fait les accords qui avaient été passés avec les entreprises d'insertion en 2016. Permettez-moi de vous dire que la crise actuelle amène une réflexion sur la façon à l'emploi un peu différente de ce que nous pouvions avoir en 2016. Je rappelle une dimension importante dans cette insertion, c'est l'absence totale de l'industrie du tourisme pour laquelle on avait la possibilité de faire pas mal de travaux d'insertion en 2016. Pour toutes ces raisons, je m'interroge sur une vue d'ensemble, sur une réelle qualité de votre action. Avec 4,8 millions, on a un peu l'impression que vous cochez des cases et je suis ennuyé de voir que nous n'avons pas accès aux résultats obtenus dans les rapports d'activité et que cette vue d'ensemble n'est pas présentée. Je vous remercie."

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Je vais être assez rapide. Je peux entendre la première remarque de M. Margain sur le fait de disposer de rapports d'activité et je suis effectivement sensible à l'idée qu'il faut que l'opposition, comme la majorité, dispose de ces éléments. Peut-être néanmoins que pour cette année particulièrement, il y a des circonstances un peu particulières, l'année 2020 ayant été un peu bousculée pour l'ensemble de ces structures. Les rapports d'activité n'ont pas pu être encore véritablement bouclés, ou en tout cas, passablement bouleversés par la crise et, donc, autant j'entends tout à fait votre remarque d'une manière générale, mais je me dis que cette année, c'est peut-être un peu plus compliqué. Cela n'excuse rien, mais cela explique peut-être un peu les choses. Sur l'ensemble de votre remarque concernant le nombre d'associations et le montant alloué, pour moi, c'est moins le montant alloué parce qu'on peut se dire qu'il y a une politique ambitieuse sur l'insertion par l'activité économique, et c'est à souligner. Sur les 87 associations que vous observez, je ne les connais pas et elles sont sur tout Paris. Je n'ai pas vocation à pouvoir en parler. En revanche, les associations dans le 12^{ème}, vous les connaissez comme moi, elles ont toutes pignon sur rue. Ce ne sont pas des associations qui débutent dans ce domaine. Même les petites structures, comme vous dites, les peut-être microsociétés, mais je pense notamment à Farinez'vous qui travaille sur un secteur d'activité très particulier, le fait qu'elles soient présentes est au contraire très intéressant. Et vous remarquerez que, dans les dossiers, il est présenté à chaque fois pour les associations du 12^{ème} qui nous occupent ce soir le montant de la subvention allouée et les postes en insertion, ce qui me semble important pour crédibiliser cette démarche et ne pas être dans un système opaque, mais au contraire de mettre sur la

table, d'autant que les résultats sont bons, qu'il n'y a pas grand-chose à cacher. Quant à l'année de référence 2016, je pense qu'elle aurait été différente si on avait pu prendre 2020 ou 2019. Mais ce sont des années qui ont été, en tout cas pour 2020, un peu des années amoindries par rapport aux objectifs prévisionnels de chacun. Il faut peut-être se dire que cette année 2021 est à la fois une année ambitieuse et une année qui peut marquer une référence sur laquelle on pourra s'appuyer pour de prochaines conventions avec ces associations. En tout cas, je pense qu'on est vraiment dans l'idée, et je crois que c'est partagé par de nombreux partenaires, de vraiment envoyer le signal que l'emploi est une priorité et qu'il le sera pour l'ensemble des publics, notamment pour ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi, puisque c'est à ceux-ci que cette délibération et l'ensemble de ces structures s'adressent."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Y a-t-il des explications de vote ?"

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Est-ce que vous acceptez les votes dissociés ? Je n'ai pas compris."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Non, toujours pas."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Cela pose problème, parce qu'à ce moment-là, on va s'abstenir."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"C'est votre explication de vote. Je vous remercie.

Je sou mets cette délibération au vote. J'ai compris que l'ensemble des élu.e.s Changer Paris vont s'abstenir. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie. La délibération est adoptée."

- Nombre de votants 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstentions05

(DELIB 12-2021-024 AVIS)

- DAE 20210072 : Signature de la convention entre la ville de Paris, la région d'Île-de-France, l'école Boulle et le lycée professionnel des métiers de l'ameublement.

M. Jean-Luc Romero-Michel, adjoint à la maire de Paris, conseiller délégué auprès de la maire d'arrondissement, rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“La parole est à M. Jean-Luc Romero-Michel, en sa qualité, non pas d'adjoint à la maire de Paris, mais de conseiller délégué chargé du tourisme et de l'artisanat d'art dans le 12^{ème} arrondissement.”

M. Jean-Luc Romero-Michel, adjoint à la maire de Paris, conseiller de Paris, délégué auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

“Merci. Pas grand-chose à dire sur cette convention assez classique. Tout le monde ici connaît et aime partiellement le lycée et l'école Boulle. Je pense que c'est pour cela que M. Margain, qui je sais est très attaché à cette école, souhaite intervenir dans quelques minutes. C'est évidemment une institution qui dépasse notre arrondissement. On ne peut qu'en être fiers. Cette délibération porte sur la convention qui lie la ville de Paris dont dépend l'école et la région Île-de-France dont dépend le lycée pour organiser le partage de la mutualisation de certains espaces et certains équipements, une partie des locaux du lycée étant par exemple mis à disposition de la ville pour un incubateur animé par les services de la ville afin de faciliter la création d'entreprises par de jeunes diplômés de la mode, du design et des métiers d'art. C'est donc un partenariat qui est évidemment important et qu'il nous paraît essentiel de faire perdurer. Je vous remercie.”

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

“Comme l'a dit M. Romero-Michel, je suis très attaché à cette école et d'autant plus attaché à la politique que mène la région Île-de-France en matière de rénovation des lycées et du plan massif de la présidente sur l'enseignement dans les lycées. Je voulais dire ici que cette convention, nous devrions en tant qu'élu.e.s du 12^{ème} essayer de la faire progresser, parce que lorsque vous parlez au chef d'établissement, et vous savez que je siège au lycée Boulle en tant qu'administrateur, nous avons de manière assez récurrente et depuis je suis siège, c'est la deuxième mandature, une demande du chef d'établissement pour fluidifier au maximum la gestion entre le lycée professionnel et l'école Boulle. J'alerte sur la vigilance nécessaire que nous devons tous avoir, moi-même en tant que conseiller régional, M. Romero et Mme la maire, pour que le chef d'établissement puisse trouver tous les moyens possibles et toute la fluidité possible dans l'organisation de son travail quotidien entre la région et la ville. Cela nous appartient à tous et je souhaitais le préciser, le dire haut et fort au sein de cette honorable assemblée. Je vous remercie.”

M. Jean-Luc Romero-Michel, adjoint à la maire de Paris, conseiller de Paris, délégué auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

“On ne peut qu'être d'accord avec vous. Évidemment qu'il faut fluidifier ces relations. Je propose, si la maire en est d'accord, qu'avec la maire, vous-même et la direction de l'école et du lycée, nous puissions peut-être organiser prochainement une petite

réunion, qu'on fera d'ailleurs certainement en visio. C'est un peu compliqué de la faire en présentiel."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Avec plaisir. Les contraintes du contexte actuel sont telles, mais c'est vrai que c'est toujours un plaisir d'aller à la rencontre de ces équipes de l'école Boulle, de sa directrice, mais aussi de l'ensemble de l'équipe pédagogique ainsi que des élèves talentueux. Y a-t-il des explications de vote ?

Je soumets donc cette délibération au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

Elle est adoptée à l'unanimité et je vous en remercie."

- Nombre de votants 29 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :29
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstentions00

(DELIB 12-2021-025 AVIS)

- DASCO 20210018 : Approbation du Règlement Intérieur pour l'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public.

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“La parole est à Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire chargée des affaires scolaires, des nouveaux apprentissages, de la parentalité et de la famille.”

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement :

“Bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération propose l'approbation du règlement intérieur d'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public les week-ends dans le cadre du projet de développement de la « ville du quart d'heure ». L'objectif est de mettre à disposition des parisiennes et des parisiens, jeunes et moins jeunes, de nouveaux lieux de convivialité et d'inclusion sociale à l'échelle du quartier. Ces cours, dont l'ouverture est pour l'instant prévue le samedi de 10 heures à 17 heures, deviennent, comme nous l'évoquions dans un précédent conseil d'arrondissement, un espace public supplémentaire offert aux habitants pour venir jouer avec leurs enfants dans un cadre sécurisé, lire, faire du sport, partager une activité culturelle, se reposer, mais aussi et surtout, souhaitons-le, co-construire des projets citoyens ou tout simplement mieux vivre ensemble. Il s'agit là d'une expérimentation qui a démarré le 23 janvier et qui se poursuivra jusqu'au 24 avril inclus. Comme vous le savez et comme annoncé dans cette assemblée en novembre dernier lors de l'adoption de la délibération DASCO 137, dans le 12^{ème}, la première cour d'école ouverte dans cette phase d'expérimentation a été celle de l'école élémentaire Charles Baudelaire dans le quartier Aligre-gare de Lyon. Réjouissons-nous que le 23 janvier, pour le premier samedi d'inauguration de cette cour ouverte aux habitants, ce soit malgré un froid polaire 80 familles, personnes et riverains qui aient pu se retrouver pour un concert en plein air dans le respect des gestes barrières, un temps culturel partagé par toutes ces personnes présentes en présence d'élu.e.s , un temps culturel attendu véritablement dans ce contexte si difficile que nous connaissons, où les lieux de culture sont fermés. Le règlement soumis à votre approbation détermine les dispositions générales d'ouverture et les dispositions particulières de fonctionnement organisées par la DASCO en matière de sécurité et de propreté des lieux, permettant un usage de ces derniers conforme à leur environnement et au fait qu'il s'agit d'une école, et cela, dans le respect du protocole sanitaire en vigueur. Je vous remercie.”

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

“Mes chers collègues. Le principe d'ouvrir des équipements publics à d'autres usages pendant les horaires différents de leur utilisation habituelle est une idée intéressante. Au début, j'étais assez séduite, mais je suis très déçue de la concrétisation et du règlement intérieur que vous proposez. Nous avons déjà alerté dans la précédente délibération relative à ce sujet des nombreuses interrogations, notamment relatives à la sécurité. Il se trouve que lorsqu'on lit aussi bien les exposés des motifs que le règlement intérieur, la sécurité est très peu traitée. Il n'y a dans l'exposé des motifs qu'un seul paragraphe qui mentionnait une notion de gardiennage. Ma première question, c'est :

est-ce que ce sont les gardiens d'écoles qui vont être en charge pendant ces différents week-ends ou ces heures d'ouverture hors école de la responsabilité et de la surveillance de l'équipement ? Vous savez très bien que dans la sécurité, il n'y a pas simplement l'entrée. Il y a aussi les flux de personnes. L'école Charles Baudelaire, vous la connaissez bien, lorsqu'on veut accéder à la cour de récréation, on peut avoir accès aussi aux étages qui permettent l'accès aux classes. Qui va réellement surveiller sur place le flux des personnes ? Et aussi, l'après. Vous avez le pendant et l'après. Est-ce qu'il y a des objets qui peuvent être laissés ? Les objets tranchants, par exemple. Je prends un exemple au hasard, mais quel est vraiment le dispositif de sécurité mis à part le simple gardiennage que vous énoncez dans l'exposé des motifs qui va être mis en place ? On avait déjà déposé plusieurs questions à ce sujet au conseil d'arrondissement et au conseil de Paris. Nous n'avons pas eu de réponses adéquates. Vous mentionnez les moyens humains pour aussi bien veiller aux infractions qu'au flux de personnes. Vous ne mentionnez jamais le partage des responsabilités. Je ne sais pas si c'est comme un parc public, mais je m'interrogeais. Si jamais il y a une dégradation à l'intérieur de l'école lorsqu'il y a une association qui est responsable d'animations, est-ce que ce sera la responsabilité de l'association, celle de l'habitant qui a été identifié comme celui qui a détérioré le bien ? Là encore, je suis assez surprise que, dans le règlement intérieur, il n'y ait pas mentionné la responsabilité des différentes parties ou encore l'obligation d'assurance, notamment pour les associations. Je vous rappelle que nous sommes dans une période de Vigipirate, aussi bien que les conditions sanitaires que vous connaissez. Je trouve que le règlement intérieur est un peu léger sur ces questions-là et élude rapidement tous ces sujets. Enfin, nous avons eu l'occasion de vous interroger sur l'évaluation des coûts la dernière fois que nous avons débattu de ce sujet en conseil d'arrondissement. Là encore, je ne vois rien sur l'évaluation. Certes, il s'agit d'une expérimentation. Mais quelle évaluation sur ces deux mois d'expérimentation que vous avez faite sur les coûts ? Pour évaluer, il faut une vision d'ensemble sur les moyens de surveillance, mais aussi de nettoyage. Là, on ne les voit pas. Mais il nous semble évident que les coûts d'une telle opération et leur répartition sont à connaître, que l'opération n'est réalisable qu'au moyen de coûts importants pour assurer la surveillance des lieux pendant l'ouverture au public et pour garantir le maintien dans un état propre et respectueux des règles sanitaires grâce au passage d'une société de nettoyage. Là encore, on n'a rien. Je voulais savoir, et cela fait suite à mes interrogations, lorsque l'expérimentation sera terminée, quel est le déroulé du retour sur expérience ? Allez-vous faire un compte rendu ? Un détail en conseil d'arrondissement ? En tant que groupe d'opposition, on aimerait être impliqués dans cette véritable expérimentation, avoir des retours pour apprécier ce processus. L'idée, à la base, des différents usages est intéressante. Mais nous pensons réellement qu'il y a trop d'interrogations et de préoccupations qui ne sont pas répondues, aussi bien dans l'exposé des motifs que dans le règlement intérieur. Merci."

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement :

"J'espère que je vais pouvoir vous apporter des réponses, celles que vous n'avez pas pu avoir au conseil de Paris. Sur le gardiennage, je vous confirme, et il me semble déjà l'avoir dit lors du précédent CA où nous avons évoqué la question de la délibération DASC0 37, que le gardiennage n'est pas demandé, n'est pas exigé auprès des gardiens d'école. C'est un gardiennage spécifique dédié à ces nouveaux espaces publics libérés. Concernant l'accès aux locaux scolaires, il y a peut-être une confusion, parce que l'entrée de l'école élémentaire Charles Baudelaire se situe rue Charles Baudelaire, mais l'ouverture de la cour d'école que nous évoquons se fait par la rue de Cotte. C'est pour

cette raison que l'école a été choisie comme école pilote dans le cas de cette expérimentation, parce que nous avons la chance à Baudelaire d'avoir un grand portail qui donne directement sur la cour de récréation et qui nous permet de ne pas avoir accès aux locaux scolaires en dehors de la cour d'école. C'est d'ailleurs quelque chose qui est mentionné dans les documents et le règlement soumis ici à votre approbation. Rassurez-vous, aucune personne du public n'a accès à d'autres locaux que la cour de récréation et les toilettes qui sont directement en accès depuis la cour de récréation. Par ailleurs, cela a été indiqué et je me permets de le rappeler, le nettoyage se fait le soir même dans la cour. Pour l'instant, au vu des premiers retours d'expérience qu'on a eus, sur ces deux derniers points, nous n'avons pas eu de soucis. Par rapport à la question de l'assurance et de la responsabilité, comme vous l'aurez vu dans les documents supports à notre échange, il est indiqué que si des associations souhaitent intervenir pour proposer des activités gratuites auprès des Parisiennes et des Parisiens, ils devront signer avec la ville de Paris une convention, avec tout ce que cela implique en termes de responsabilité et d'assurance. Concernant le point que vous évoquez des retours d'expérience et notamment sur la question des coûts, cela se fera à partir de la fin avril puisque l'expérimentation court jusqu'au samedi 24 avril inclus, et que ce retour d'expérience, ce suivi au plus près avant généralisation et extension du dispositif, se fera au niveau parisien et je suis persuadée que l'ensemble des mairies d'arrondissement qui ont eu une première cour ouverte, nous en avons 12 pour l'instant et l'objectif, c'est d'ici la fin de l'année 2021, d'arriver à 50 cours d'école ouvertes, que dans un temps très court qui sera la fin du printemps-début de l'été, nous puissions faire un retour localisé et agrégé au niveau parisien. Et je m'engage à vous tenir informés d'un retour sur ce qui s'est passé sur cette première cour du 12^{ème}. Pour être impliquée, je vous invite aussi à passer dans le quartier, dans cette cour que vous connaissez bien, puisque vous y siégez, me semble-t-il, en tant qu'élue. C'est aussi important de pouvoir chacun, les uns les autres, prendre le pouls sur le terrain du ressenti. Je dois vous confier que les quelques élu.e.s qui ont assisté au premier jour ont pu observer la joie de ces enfants qui se déhanchaient et de ses parents qui se déhanchaient eux aussi à l'idée et au son de cette association Cosmos Arts, qui a pu elle aussi ainsi s'exprimer après de longs mois de silence. Je vous remercie."

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Je serai assez bref parce qu'Isabelle Rocca a bien détaillé cette expérimentation. On a une délibération pour suivre l'expérimentation d'ouverture des cours d'école le samedi qui a débuté le mois dernier. Le règlement qui nous est proposé est la suite logique de cette expérimentation en cours permettant de définir les règles qui régissent l'ouverture de ces cours de récréation. On a une école dans le 12^{ème} arrondissement qui participe à cette expérimentation jusqu'au 24 avril, et cette expérimentation rendra possible à terme un retour d'expérience précisant les conditions nécessaires à l'élargissement du projet et le calendrier d'une éventuelle généralisation. L'urgence climatique est là et il est impératif de retrouver des espaces de respiration dans notre ville et d'engager la transformation vers une ville résiliente, c'est-à-dire une ville qui a la capacité de s'adapter aux événements liés au dérèglement climatique, notamment afin de limiter ses effets. Ce dispositif permet également de restaurer le lien social dans les quartiers durement mis à mal par la crise sanitaire actuelle. Bien évidemment, tous ces événements qui ont lieu à l'extérieur prennent en compte une possible distanciation physique des participantes et participants pendant la période de crise sanitaire. Le groupe écologiste soutiendra cette délibération pour poursuivre dans les meilleures

conditions possibles cette expérimentation et qui répond à beaucoup d'interrogations qu'on se posait jusque alors."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Mme Montandon, souhaitez-vous réagir?"

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"En attendant les comptes rendus de cette première expérimentation, nous allons nous abstenir, car, comme je vous l'ai dit, sur le principe, on trouve que l'idée est bonne. Mais ayant des interrogations sur la sécurité et sur les coûts, je n'ai toujours pas de réponse sur les coûts, et même pour vous, vous avez intérêt à évaluer ces coûts parce qu'il y a des chances que ce ne soit pas enregistré au niveau parisien, mais au niveau des mairies..."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Y a-t-il d'autres explications de vote ? Je vais donc mettre cette délibération aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les élu.e.s du groupe Changer Paris. Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération est adoptée avec cinq abstentions. Je vous en remercie."

- Nombre de votants 29 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :00
- Nombre d'abstentions05

(DELIB 12-2021-026 AVIS)

- DASES 20210020 : Subventions d'un montant de 367 220 euros et conventions avec quinze associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.

Mme Alice Coffin, conseillère de Paris, conseillère déléguée auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement, rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“La parole est à Mme Alice Coffin, conseillère déléguée chargée de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations.”

Mme Alice Coffin, conseillère de Paris, conseillère déléguée auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

“Bonsoir à toutes et tous. Cette délibération porte sur une subvention de 367 220 euros à quinze associations pour leur action d'aide à l'accès au droit. Dans le 12^{ème}, cela concerne La Maison des Femmes de Paris située au 163 rue de Charenton. Depuis 1981, La Maison des Femmes de Paris est un espace féministe qui agit et qui accueille des groupes, des collectifs, des associations féministes ou lesbiennes qui luttent contre le sexisme, pour le droit des femmes migrantes, contre les violences masculines ou pour le droit des femmes sourdes. Les actions menées s'inscrivent pleinement dans les orientations du pacte parisien de lutte contre la grande exclusion et du contrat de ville, et l'objet de cette demande de subvention de 15 000 euros via une convention s'appelle « Le projet d'une Maison des Femmes pour toutes ». C'est une aide à la réinsertion des femmes en situation de grande précarité et en détresse psychologique. C'est une reconduction d'une subvention menée en 2018, 2019 et 2020. La Maison des Femmes se propose d'accueillir des femmes en situation de grande exclusion. Cela se traduit par des permanences juridiques : accès sur le droit du travail, le droit international pour les réfugiés, le droit pénal et le droit privé. Elles informent les femmes sur leurs droits, accompagnent les victimes de violences sexistes ou sexuelles et accueillent des permanences pour le droit des femmes sourdes, l'action vers l'emploi pour les femmes avec des associations thématiques hébergées au sein de la Maison. On a un bilan pour La Maison des Femmes extrêmement chiffré et quantifié, extrêmement impressionnant, pour ce projet si spécifique. Pour les femmes en situation précaire, il y a un accueil de jour, trois après-midi par semaine, des ateliers d'informations, des groupes de parole, des activités artistiques et sportives. Je conclurai en saluant le travail extraordinaire des équipes de La Maison des Femmes, particulièrement dans ce contexte très difficile. Je pense qu'on peut s'honorer de compter un tel établissement dans notre arrondissement. Merci.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci pour votre enthousiasme.”

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

“Je vais doucher un peu votre enthousiasme, parce que cela ne va pas du tout. C'est vraiment le mépris total des conseils d'arrondissement. Je ne comprends pas que vous ne soyez pas sensibles à ce qu'on répète depuis maintenant plusieurs conseils d'arrondissement, plusieurs mandatures. Quand j'entends Mme Coffin sur le droit des

femmes... Cette association, elle est formidable. On la connaît tous. Elle est géniale. Je vote des deux pieds et deux mains, mais qu'est-ce que vous me dites des Médiateurs et Médiatrices du 20^{ème}, association créée il y a quatre ans ? Comment voulez-vous qu'un conseil d'arrondissement qui, je le rappelle, travaille de manière bénévole aille voir ce qui se passe ? Pourquoi n'avons-nous pas eu droit aux méthodes de sélection ? Je ne conteste pas. Je ne mets pas en cause la bonne volonté des services ni la qualité, mais c'est un problème de principe démocratique. C'est quand même le mépris du contrôle de l'argent public, soit c'est le mépris des conseils d'arrondissement, soit c'est le mépris global des deux. On ne peut plus l'accepter dorénavant. Vous vous rendez compte que la défense des droits, c'est quelque chose de fondamental ? Nous sommes tous très attachés à la défense des droits. Que va-t-on dire aux gens à qui on a donné des subventions et dont on s'apercevra peut-être dans deux ou trois ans qu'ils n'étaient pas à la hauteur et ne faisaient pas le boulot ? On aura voté de manière aveugle ? Vous pensez que c'est sérieux ? Cela n'est pas sérieux, Mme la maire. Je suis désolé, Mme Coffin, parce que je partage votre enthousiasme complet sur cette association. Mais je suis dépité. Je vais vous donner notre position. Nous allons voter pour l'association des femmes et nous allons nous abstenir sur les autres associations dans le 15^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}. Vous allez marquer dans le procès-verbal, j'exigerai qu'il soit marqué dans le procès-verbal que nous avons voté pour l'association des droits des femmes et que nous nous sommes abstenus... Encore une fois, je ne dis pas qu'elles sont mauvaises. Vous avez bien compris mon propos. Je dis simplement que les conseillers d'arrondissement qui sont dans cet hémicycle ce soir n'ont pas vocation à aller dans le 19^{ème}, le 20^{ème}, le 15^{ème} ou le 16^{ème} pour aller voir ce qui se passe avec ces associations. Il faut demander à nos collègues qui sont dans ces arrondissements comment cela se passe, comment ils travaillent, et si on peut vous faire confiance, ce que, sur le principe, je ne veux pas remettre en doute. On est sur un principe démocratique et je suis très fâché."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Merci, cela s'entend. Mme Coffin pour vous répondre."

Mme Alice Coffin, conseillère de Paris, déléguée auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

"Merci pour le soutien, ce que je sens comme un enthousiasme pour La Maison des Femmes. Vous faites valoir depuis plusieurs conseils auxquels j'assiste une observation générale. C'est un peu dur dans le sens où cela portait sur La Maison des Femmes en ce qui concerne 12^{ème} et qui, en plus, en termes de contrôle démocratique, dans lequel je vous rejoins complètement qui est particulièrement primordial, mais non seulement elles font un travail absolument fabuleux, mais en plus, elles le documentent. Donc, c'est vraiment une structure pour laquelle précisément le bilan est quantifié, peut être vérifié. On y va régulièrement avec Mme la maire pour observer directement, avec une action directe des élu.e.s, pour contrôler et encourager leurs actions. Vraiment, pour ce cas précis, il me semble qu'on a affaire à quelque chose qui est spécifiquement documenté et accessible à tous nos concitoyens et concitoyennes."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci. M. Margain, je vous rappelle que ce combat, qui est un combat ancien pour vous et régulièrement rappelé dans cette enceinte, doit être mené à l'hôtel de ville et pas en arrondissement. Nous ne sommes toujours pas en mesure légalement d'accepter des votes disjoints. Votre réserve sera bien évidemment marquée, comme l'ensemble de vos propos, dans le verbatim du procès-verbal du conseil d'arrondissement, qu'il soit en présentiel ou en distanciel. Il n'y a aucun souci sur cette retranscription. Pour le reste, je suis très heureuse que nous nous retrouvions dans le soutien sans réserve de La Maison des Femmes. Voulez-vous réagir ?”

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

“Oui, je veux réagir à nouveau parce que vous allez nous condamner à nous abstenir. On ne va pas prendre part au vote, car on ne peut pas voter pour une association du 12^{ème} que nous connaissons, avec laquelle nous n'avons aucun problème, avec laquelle tout se passe bien, et je le reconnais, ils font un travail formidable pour les femmes battues, les femmes migrantes... Cela fait des années qu'on les connaît. Et vous mettez tout en paquets. Ce n'est pas possible. Je ne veux pas. Je suis désolé, c'est non. Tant pis, vous faites une exception.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Je suis le règlement. Je serai toujours sur le combat des femmes.

Je mets cette délibération aux voix. Si j'ai bien compris, vous ne participez pas au vote.”

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

“Exactement.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Cinq élu.e.s Changer Paris.”

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

“Vous mettrez bien au procès-verbal qu'on est pour l'association des droits aux femmes dans le 12^{ème}.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Promis. J'étais en train de dire que la délibération est adoptée et que je m'en réjouis malgré tout. Merci.”

- Nombre de votants 24 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions00
- Ne prennent pas part au vote05

(DELIB 12-2021-027 AVIS)

- DASES 20210025 : Subventions d'un montant de 154 500 euros et conventions avec six associations pour le fonctionnement de dix actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires.

Mme Pénélope Komitès, conseillère de Paris, conseillère déléguée auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement, rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Pour la présenter en deux minutes, la parole est à Mme Pénélope Komitès, non comme adjointe à la maire de Paris, mais en tant que conseillère déléguée auprès de la maire du 12^{ème} chargée des seniors, des personnes âgées et de la solidarité.”

Mme Pénélope Komitès, conseillère de Paris, conseillère déléguée auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

“Bonjour à tous. Je sens que je vais fâcher M. Margain, parce qu'il s'agit ici d'une délibération qui propose le soutien de la ville de Paris à six associations qui gèrent et qui animent des jardins solidaires. Effectivement, il y a un jardin dans le 12^{ème} arrondissement que vous connaissez bien, qui est géré par l'association “ESPEREM”, qui s'appelait avant l'association “Arfog-Lafayette”, qui gère ce joli jardin qui s'appelle “Le Nid du 12^{ème} ” qui est situé au bout de la rue Georges et Mai Politzer, aux 22-26. Pour cette délibération, on vous propose une convention annuelle d'objectifs de manière globale de 51 000 euros pour ses actions dans le 12^{ème} arrondissement, mais également pour ses actions dans le 20^{ème} arrondissement sur un jardin assez extraordinaire qui est sur un toit du 20^{ème} arrondissement et qui s'appelle “Le Jardin solidaire sur le toit”, et puis pour des actions de formation, de sensibilisation, d'accompagnement vers les métiers du jardinage urbain, sachant que c'est un soutien de la ville à des actions d'aide à l'insertion pour ces jardins solidaires dans le cadre du programme pluriannuel global pour l'insertion et pour l'emploi, qui vise notamment dans cette période difficile à insérer des personnes dans l'emploi, toujours dans le cadre du pacte parisien de la lutte contre la grande exclusion.”

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

“Je rejoins Mme Komitès sur l'intérêt de l'insertion des publics, quels qu'ils soient, pas forcément fragiles, mais tous les publics par le jardin. C'est une belle manière de vivre la ville. Nous y sommes très sensibles. J'ai deux types d'interventions à vous faire. La deuxième que vous connaissez, je vais en remettre une couche. Mais il va bien falloir que cela change. Je ne lâcherai pas le sujet, c'est trop important. Je trouve que c'est trop important pour le rôle des conseillers d'arrondissement d'être pris au sérieux par rapport aux conseillers de Paris qui doivent avoir une vue globale sur la ville. Mais les conseillers d'arrondissement sont là pour faire le travail de l'arrondissement. Je ne vois pas en quoi on va leur exiger d'avoir un avis sur toutes les associations des autres arrondissements. Avant cela, je voudrais quand même que vous m'expliquiez les taux de subvention. Cela va à peu près, par projet, de 8 % à 50 % des projets. Je n'ai pas de souci que vous considériez qu'il faille plus subventionner un projet qu'un autre. C'est peut-être en fonction de la demande de l'association. Par contre, mettez-vous à notre place pour voter. C'est un peu compliqué de savoir si vous avez un plafond, un plancher, de savoir pourquoi, sur certains de ces 9 %... Quelquefois, il y a deux projets, donc c'est 9,5 %... Et d'autres, comme les associations du 12^{ème}, c'est 50 %. Pour le reste de Paris,

pourquoi et comment? C'est la première question. C'est une question technique. J'aimerais bien que vous me répondiez. La deuxième, je rappellerai encore et toujours que ce n'est pas le rôle des conseillers d'arrondissement de voter, de donner des avis sans avoir les avis de leurs collègues des autres arrondissements pour les associations qui font certainement un très bon travail, mais ne sont pas portées à la connaissance des conseillers d'arrondissement, qui n'ont pas eu les méthodes de sélection, les dossiers, ils n'ont pas vu comment cela se passait. Et on leur demande leur avis."

Mme Pénélope Komitès, conseillère de Paris, conseillère déléguée auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

"M. Margain, je ne vous répondrai pas sur le fait qu'il y ait des subventions qui soient votées dans le 20^{ème} arrondissement. Nous sommes dans cette situation. Je pense que c'est un débat à porter au conseil de Paris et pas au conseil d'arrondissement au regard du règlement intérieur du conseil de Paris. Au regard des taux, c'est association par association au regard des différents projets qui sont émis et portés par l'association. Celle-ci fait une formation de sensibilisation et d'accompagnement vers les métiers du jardinage urbain. Notamment, il y a à peu près 37 personnes qui sont suivies, dont 70 % d'hommes et 30 % de femmes, sachant que cela fonctionne bien puisqu'on a à peu près 20 personnes qui ont trouvé un emploi en CDI ou en CDD. Le taux de subvention dépend aussi des différents partenaires de chaque projet. L'examen qui est fait par les services de la ville de Paris est un examen association par association. Il se trouve que dans ce cadre-là, sur cette association, il y a la ville de Paris, Pôle Emploi, Emmaüs Solidarité, etc. Cela dépend des différents partenariats, du coût du projet sachant qu'ici, le montant proposé par la mairie est de 51 000 euros pour le 12^{ème} arrondissement, dont 25 000 uniquement pour le jardin, ce qui représente 54,5 % du coût. C'est effectivement regardé association par association, notamment au regard des différents partenariats."

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"Je vous remercie. Je demande, car vous n'avez pas répondu à ma question, quels sont les critères ? J'ai compris que c'était par association. Je m'en réjouis, que vous regardiez. À un moment donné, on est obligé de dire aux électeurs qu'on va plafonner à 60 %... Il nous faut quelque matière, quelques outils, pour que l'on puisse avoir un débat qui soit serein sur les taux. S'il faut subventionner à 60 %, je n'ai pas de problème sur le principe. Ce qu'il me faut aujourd'hui pour remplir mon rôle d'élu, c'est de savoir quels sont les critères que les services ont employés pour les taux de subvention. Dans ce cadre-là, nous nous abstenons. Ce n'est pas une non-participation au vote, c'est une abstention, parce qu'on n'a pas d'explication technique sur votre manière de déterminer les taux de subvention. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"D'autres personnes pour une explication de vote ?

Je soumetts cette délibération aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? J'ai cinq élu.e.s du groupe Changer Paris. Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération est adoptée, hormis l'abstention des cinq élu.e.s Changer Paris. Je vous en remercie."

- Nombre de votants 29 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions05

(DELIB 12-2021-028 AVIS)

- DFPE 20210052 : Subventions d'un montant de 829 869 euros et avenants aux conventions pluriannuelles avec cinq associations pour l'animation d'ateliers en "RAM-RAP"

Mme Jeanne Dallot, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"La parole est à Mme Jeanne Dallot, en charge de la petite enfance et maire du quartier Bercy."

Mme Jeanne Dallot, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement :

"Chers collègues, M. Franck Margain va encore bondir, mais les associations du 12^{ème} arrondissement qui interviennent interviennent au niveau de quatre structures, "ABC Puériculture" qui font des animations deux demi-journées par semaine, "l'Œuvre Croix Saint-Simon" qui intervient à Paris Anim' à la "Maison des Ensembles" une fois par semaine, la CAF Charenton aussi une fois par semaine, ce qui fait à peu près 30 ateliers annuels et concerne 17 enfants. Il y a aussi le CASP, l'association "Crescendo" qui intervient à Paris Anim' Maurice Ravel une fois par semaine, et qui anime 24 ateliers annuels concernant 51 enfants, tout en accompagnant des assistants maternels et des auxiliaires parentaux."

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"Décidément, heureusement que ce conseil d'arrondissement est court, car vous n'arrêtez pas de me fâcher extrêmement fort. C'est un peu différent, car finalement, je suis d'accord avec Mme Dallot, pratiquement toutes les associations qui interviennent interviennent aussi dans le 12^{ème}. Pour moi, elles présentent un chapitre sur lequel notre rôle de conseiller d'arrondissement joue pleinement. J'ai un problème sur le principe, puisque "Le Petit Jardin" n'intervient que dans le 16^{ème} arrondissement. Il faut demander à nos collègues du 16^{ème} s'ils sont contents du Petit Jardin. C'est une mairie en qui j'ai confiance et vous comprendrez pourquoi, mais ce n'est pas la réalité. Ce n'est pas parce que ce sont les gens de notre majorité politique que le principe auquel je fais référence au soir, et je ferai référence jusqu'au bout, je prendrai cela au conseil de Paris... Et j'espère que vous me soutiendrez au conseil de Paris pour qu'on puisse simplement ne pas prendre part au vote pour les associations qui ne nous concernent pas. Ce n'est pas d'une grande complexité que de dire que les conseillers d'arrondissement font un boulot dans leur arrondissement. Encore cette fois-ci, on ne prendra pas part au vote parce que je n'ai pas la capacité de juger si "Le Petit Jardin" fait bien son job. Je n'ai pas d'outils. Je ne sais pas comment cela a été sélectionné. Cela n'appartient pas, pas à moi en tant que Franck Margain conseiller de Paris, mais à mes collègues conseillers d'arrondissement. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Je compte sur vous pour jouer pleinement votre rôle de conseiller de Paris pour éviter d’être aussi en colère en tant que conseiller d’arrondissement. Mme Dallot voulait reprendre la parole ?”

Mme Jeanne Dallot, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d’arrondissement :

“Je crois qu’Emmanuel Grégoire veut intervenir.”

M. Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la maire de Paris, conseiller de Paris :

“Merci de me permettre d’intervenir. Je finis moi-même par me lasser du jeu théâtral de Franck Margain. Je vais peut-être contribuer à sa formation de conseiller de Paris, et j’en suis heureux, mais la raison pour laquelle les délibérations sont ainsi présentées en conseil d’arrondissement, c’est simplement que c’est la loi. Les délibérations soumises au conseil de Paris doivent être à l’exact identique soumises aux conseils d’arrondissement. Donc, nous devons scrupuleusement étudier les délibérations, quand bien même il y a des zones d’intervention qui concernent d’autres arrondissements et des juxtapositions territoriales. C’est la loi. On peut s’en émouvoir, mais pas auprès de nous, auprès du législateur. Je trouve tout cela un peu surjoué, dans la mesure où ce sujet est aussi vieux que cette très belle institution de la ville de Paris, dont on aura sans doute l’occasion de l’aborder au conseil de Paris. Je trouve cela un tout petit peu superfétatoire, comme intervention.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci pour ces précisions qui, je l’espère, permettront de répondre à M. Margain sur ses différentes interventions.”

M. Matthieu Seingier, conseiller d’arrondissement :

“Sans trop contredire M. Grégoire, effectivement, c’est la loi. Mais je rappelle que la proposition de soumettre des délibérations en conseil de Paris, c’est le maire de Paris qui décide. Donc, le maire de Paris pourrait très bien présenter des délibérations déjà ciblées par arrondissement. C’est exactement ce qu’on demande.”

M. Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la maire de Paris, conseiller de Paris :

“On ne va pas faire un débat de légistique municipale ici. Ce que vous dites est faux. J’ai simplement évoqué que la délibération au conseil de Paris doit être soumise à l’exact identique en conseil d’arrondissement. Dès lors que nous finançons une association qui intervient sur plusieurs arrondissements, il n’est pas possible de fractionner le subventionnement à une association pour une même mission en fonction des arrondissements, donc pour le dire autrement, de faire quatre délibérations pour une même association correspondant à quatre arrondissements. Mais je comprends le propos de fond. C’est un débat de légistique qui n’a rien à voir avec les sujets de fond d’intervention de ces associations. Je vous le dis franchement, je ne comprends pas ces

interventions. On s'exprime en tant que conseillers d'arrondissement sur ce qui concerne les politiques territoriales de nos arrondissements. En tant que conseillers Paris, on aura l'occasion d'avoir une portée plus large. Je le dis d'autant plus aisément que Franck Margain a l'honneur d'être conseiller d'arrondissement et conseiller de Paris."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Effectivement, nous avons l'honneur d'avoir des associations pleinement investies, notamment dans ces périodes un peu délicates.

Je soumets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Les cinq élu.e.s du groupe Changer Paris.

La délibération est adoptée sans les voix des cinq élu.e.s du groupe Changer Paris. Je vous en remercie."

- Nombre de votants 24 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions00
- Ne prennent pas part au vote05

(DELIB 12-2021-029 AVIS)

- SG 20 210 008 Subventions et conventions entre la ville de Paris et la Fédération Française de Basket-ball (FFBB).

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris, rapporteure :

“Pour la présenter, cela devait être M. Nicolas Bonnet qui n’a pu être présent ce soir. Donc, j’ai l’honneur de le remplacer pour présenter cette délibération. Je vous demande toute votre indulgence, car je n’ai pas le talent de M. Bonnet pour m’exprimer sur les questions sportives. En son absence, je me chargerai moi-même de vous la rapporter. Cette délibération propose de conclure avec la Fédération Française de Basket-ball une convention fixant le cadre et les bases d’une coopération étroite jusqu’à l’issue des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, à travers diverses actions identifiées dès cette année 2021 et à travers une subvention globale d’un montant de 150 000 euros, avec un projet d’embellissement du territoire parisien via la création d’une œuvre artistique sur les terrains. Je ne sais pas si M. Margain avait une question précise à ce sujet. Mais pour être plus précise sur les actions prévues en 2021, sachez qu’elles prévoient la rénovation de 13 terrains de basket et le développement de la pratique du basket trois par trois. Pour être encore plus précise dans le 12^{ème}, cette délibération cible la modernisation et la réhabilitation de deux terrains sur le TEP Léon Mottot, mais il faut savoir que la convention a prévu une clause permettant de substituer un TEP par un autre terrain sans que cela ne remette en cause l’aide financière apportée par la FFBB. Il sera donc parfaitement possible, sans impact sur la convention et la collaboration avec la FFBB, de retirer au besoin de la liste les terrains finançables le TEP Léon Mottot. Ce TEP, avec des créneaux de pratique libres, est très important pour les habitantes et les habitants et les jeunes de ce quartier. Les services de la DJS font respecter les horaires afin de ne pas nuire à la tranquillité des voisins et des voisines. Pour autant, la désignation du TOP Mottot n’est pas figée. Avec M. Bonnet, nous étudions également d’autres possibilités, comme le parc de Bercy, le TEP Léo Lagrange ou celui d’Alain Mimoun. Dans tous les cas, pour toute décision de ce type et en accord avec notre volonté politique, une concertation devra être envisagée avant de valider les principes de l’aménagement.”

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

“Je vais être très court et je vais vous faciliter la vie, car ce n’est manifestement pas le domaine d’intervention sur lequel vous pensiez être. C’était simplement, en tant que groupe d’opposition, pour vous féliciter sur cette initiative que nous avons jugée intéressante pour l’avenir du basket et l’équipement de la ville. Une fois n’est pas coutume, quand les projets sont beaux et intéressants, nous le disons aussi. Merci, Mme la maire.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Je remplacerai M. Bonnet plus fréquemment, merci beaucoup. Je pense qu’au-delà de cela, c’est important que le TEP soit en bon état et accessible pour l’ensemble de nos jeunes, surtout en ce moment. Y a-t-il d’autres explications de vote ?

Je soumetts la délibération aux voix. Qui vote contre ? Qui s’abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je n’ai pas vu de mains levées.

La délibération est donc adoptée à l’unanimité et je vous en remercie.”

- Nombre de votants 29 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....29
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions00

(DELIB 12-2021-030 AVIS)

- DAJ 20210010 : Subvention d'un montant de 296 750 euros et avenant n° 2 à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris.

- Nombre de votants 28 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....28
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions00
- Ne prend pas part au vote.....01

(DELIB 12-2021-031 AVIS)

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Nous avons terminé avec l'examen des délibérations ayant fait l'objet d'inscriptions. Conformément au règlement intérieur, je sou mets donc aux voix en une seule fois l'ensemble des délibérations n'ayant pas fait l'objet de demandes de prise de parole en amont de notre séance.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je n'ai pas vu de mains levées.

Je vous en remercie. L'ensemble des délibérations concernées sont adoptées à l'unanimité.”

Vote global des délibérations :

- DEVE 20210012 : Convention d'occupation précaire du domaine public de la ville de Paris situé cours des maréchaux, dans le Bois de Vincennes dans le 12^{ème} arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2021-032 AVIS)

- DFPE 20210120 : Réalisation de trois équipements de petite enfance – avenants de prolongation des conventions de subventionnement d'un montant maximum de 4 330 600 euros signées avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris (CAF).

(DELIB 12-2021-033 AVIS)

- Nombre de votants 29 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....29
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions00

- VCEU 122021-005 : Vœu relatif aux moyens accordés par le ministère de l'Éducation Nationale à l'Académie de Paris pour l'année scolaire 2021-2022 dans le second degré, présenté par la majorité du 12^{ème} arrondissement sur proposition des élu-e-s du groupe Le 12^{ème} en commun, socialistes et citoyens.

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Considérant qu'alors que les effectifs des élèves resteront stables dans le second degré parisien à la rentrée 2021, le ministère de l'éducation nationale a fait le choix absurde et coupable de diminuer les moyens accordés aux collèges et lycées parisiens de l'Académie de Paris pour l'année scolaire 2021-2022 ;

Considérant que le ministère de l'éducation nationale a annoncé la suppression de 156 équivalents temps plein à Paris, baisse la plus élevée de France alors même que l'Académie de Paris demeure la plus inégalitaire et ségréguée de France, qui est vaguement compensée en trompe-l'œil par des HSA (heures supplémentaires année) et heures complémentaires qui ne sont accordées que pour un an, la perte sèche pour l'éducation à Paris sera de 99 équivalents temps plein ;

Considérant que dès septembre 2021, la majorité des établissements du second degré parisien auront donc moins de moyens pour enseigner avec des DGH (dotation horaire globale) insuffisantes ;

Considérant que dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons, qui se traduit également depuis le printemps 2020 par une crise éducative majeure et sans précédent, les moyens accordés par le ministère à Paris pour l'année scolaire 2021-2022 sont indécents ;

Considérant que la répartition interne des moyens par le Rectorat de Paris reste insatisfaisante, principalement parce qu'elle est une copie impossible, une gestion de la pénurie ;

Considérant que dans le 12^{ème} arrondissement comme dans tout Paris, les chefs d'établissement devront opérer des « choix impossibles » dans leurs tableaux de répartition des moyens, « déshabiller Paul pour habiller Jacques » et qu'ils devront amputer l'offre de formations et l'accompagnement personnalisé des élèves, limiter les dédoublements de classe, augmenter les effectifs par classe ;

Considérant qu'à ce jour, la communauté éducative dans son ensemble et les élu.e.s parisiens savent d'ores et déjà que les DGH des établissements vont dégrader les conditions d'apprentissage pour tous les élèves dans les collèges et lycées parisiens ;

Considérant que dans le 12^{ème} arrondissement comme dans tout Paris, motions et votes défavorables en conseil d'administration des collèges et lycées se sont multipliés pour refuser d'entériner le plan prévisionnel de DHG 2021-2022 ;

Considérant que l'enveloppe ministérielle pour Paris est un déni de la situation sanitaire, sociale et scolaire parisienne et qu'elle ignore le contexte épidémiologique et le besoin de remplacement des enseignants malades ou fragiles, mais aussi le besoin de soutien scolaire très élevé pour les élèves décrocheurs ou ayant souffert du manque de continuité pédagogique ;

Considérant que cette baisse des moyens attribués aux établissements n'est guidée ni par une réflexion pédagogique ni par la recherche d'une meilleure réussite scolaire pour tous et qu'il s'agit seulement de faire des économies aux dépens des élèves parisiens et de leurs professeur.e.s.

Sur proposition des élu.e.s du groupe "Le 12^{ème} en commun, socialistes et citoyens", le conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- Le ministère de l'éducation nationale abonde immédiatement l'enveloppe ministérielle 2021-2022 pour l'Académie de Paris afin d'accorder des DHG suffisantes – donc stables ou en hausse – à hauteur des effectifs élèves et des besoins éducatifs et pédagogiques réels dans chaque établissement de second degré parisien ;

- La ville de Paris exige du président Emmanuel Macron et de son ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, qu'ils mettent en œuvre - immédiatement et en responsabilité - pour l'éducation à Paris la logique du "quoi qu'il en coûte" afin que celle-ci reste une priorité nationale ;

- Des moyens supplémentaires soient accordés aux collèges et lycées parisiens pour :

- ne pas augmenter le nombre d'élèves par classe ou par groupe de spécialités**
- maintenir voire augmenter les heures d'accompagnement personnalisé**
- sanctuariser les dispositifs d'aide aux devoirs**
- permettre des heures d'enseignement dédoublées en français, mathématiques, sciences et langues**
- ne pas diminuer l'offre de formation en langues**
- permettre le maintien des CHAM et CHAT**
- rétablir les heures supprimées aux UPE2A.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Je précise que le vœu déposé par les élu.e.s du groupe communiste et citoyen sur un sujet largement similaire a été retiré, comme le dira M. Marque dans quelques instants, pour rester sur un texte unique. Je laisse la parole à Mme Rocca pour présenter ce vœu."

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement :

"Merci, Mme la maire. Soyons clairs, la prochaine rentrée scolaire dans le second degré, dans les collèges et lycées du 12^{ème} et sur l'ensemble de Paris, s'annonce très difficile, voire catastrophique. En effet, alors que les effectifs et les élèves resteront stables dans le second degré parisien à la rentrée prochaine, le ministère de l'éducation nationale a fait ce choix absurde et coupable, disons-le, de diminuer les moyens accordés aux lycées et aux collèges parisiens pour l'année 2021-2022. Le ministère de l'éducation nationale a effectivement annoncé la suppression de 156 équivalents temps plein à Paris, ce qui est la baisse la plus élevée de France alors que même l'académie de Paris, et vous le savez tous ici, demeure la plus inégalitaire et la plus ségréguée de France. Une baisse vaguement compensée en trompe-l'œil par des heures supplémentaires

des enseignants et des heures complémentaires, ce qui ramène quand même à une baisse de 99 équivalents temps plein pour la rentrée prochaine. Dès septembre 2021, la majorité des établissements du second degré parisien et donc du 12^{ème} arrondissement auront moins de moyens pour enseigner avec des dotations horaires globales insuffisantes. Dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons, nous l'avons déjà redit lors de ces précédentes assemblées, qui s'est aussi traduit par une crise éducative majeure et sans précédent, les moyens accordés par le ministère à Paris pour la rentrée prochaine sont indécentes. Quant à la répartition interne des moyens par le rectorat de Paris, elle reste insatisfaisante principalement parce que c'est une copie impossible d'une gestion absurde de la pénurie. Dans le 12^{ème} comme dans tout Paris, des chefs d'établissement depuis des semaines tentent d'opérer des choix impossibles dans les tableaux de répartition interne des moyens. Ils déshabillent Paul pour habiller Jacques. Ils doivent amputer l'offre de formation, l'accompagnement personnalisé des élèves, limiter les dédoublements de classe, augmenter les effectifs par classe, faire disparaître les classes à horaires aménagés. À ce jour, la communauté éducative dans son ensemble et les élu.e.s parisiens savent d'ores et déjà que les DHG des établissements vont dégrader les conditions d'apprentissage pour tous les élèves dans les collèges et lycées du 12^{ème} et de Paris. Dans le 12^{ème}, nous avons tous vu, et nous siégeons dans les conseils d'administration, se multiplier les motions et les votes défavorables pour refuser d'entériner ce plan absurde de DHG 2021-2022. L'enveloppe ministérielle pour Paris est un déni de la situation sanitaire sociale et scolaire parisienne. Elle ignore aussi le contexte épidémiologique et le besoin de remplacement des enseignants malades ou fragiles. Surtout, elle ignore tragiquement le besoin de soutien scolaire très élevé pour les élèves décrocheurs qui sont de plus en plus nombreux et tous ceux qui ont souffert du manque de continuité pédagogique. Et les semaines qui viennent risquent de renforcer encore la donne. Cette baisse des moyens attribués aux établissements parisiens, comme à ceux du 12^{ème}, n'est guidée par aucune réflexion pédagogique ni par la recherche d'une meilleure réussite scolaire pour tous. Il s'agit seulement de faire une fois de plus des économies aux dépens des élèves parisiens et de leurs professeurs. Raisons pour laquelle le conseil d'arrondissement émet le vœu que le ministère de l'éducation nationale abonde immédiatement l'enveloppe ministérielle 2021-2022 pour l'académie de Paris afin d'accorder des DHG suffisantes, c'est-à-dire stables ou en hausse, à hauteur des effectifs élèves et des besoins éducatifs et pédagogiques réels dans chaque établissement parisien, exige du président Emmanuel Macron et de son ministre de l'éducation nationale Jean-Michel Blanquer qu'ils mettent en œuvre immédiatement et en responsabilité pour l'éducation à Paris leur logique du "quoi qu'il en coûte" afin que celle-ci soit enfin une priorité nationale. Le conseil d'arrondissement émet le vœu que des moyens supplémentaires soient accordés immédiatement aux collèges et lycées parisiens pour l'année prochaine pour ne pas augmenter le nombre d'élèves par classe ou par groupe de spécialités, pour maintenir voire augmenter les heures d'accompagnement personnalisé, pour sanctuariser partout les dispositifs d'aide aux devoirs, pour permettre des heures d'enseignement dédoublé en français, en mathématiques, en sciences, en langues, pour ne pas diminuer l'offre de formation en langues, pour permettre le maintien des CHAM et des CHAT, et pour rétablir également les heures supprimées aux UPE2A. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"M. Marque, souhaitez-vous compléter ou réagir ?"

M. Sébastien Marque, conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

“Oui, je veux bien compléter, si vous me le permettez. Mmes et mrs les conseillers, Mme Rocca, le groupe communiste et citoyen, comme l'a rappelé Mme la maire, avait déposé un vœu qui allait dans le même sens et donc, nous avons décidé de le retirer et nous proposons de nous associer complètement au vœu que Paris en commun dépose dans notre arrondissement. Je me permettrai seulement au nom du groupe communiste et citoyen de rappeler deux éléments qui ne sont pas présents dans ce vœu. Premièrement, la situation est identique dans le premier degré, se traduisant dans le 12^{ème} par un nombre insuffisant de postes pour couvrir les besoins et accéder aux propositions de la ville de Paris de mise à disposition auprès de l'académie de locaux afin de limiter les risques de circulation du virus dans les établissements scolaires. Deuxièmement, c'est la première année que l'indice de positionnement social est utilisé. C'est un outil qui pourrait être un atout pour plus d'égalité, pour diminuer la rugosité des zones spécifiques. Mais on sait qu'ici, ce n'est pas l'objectif attendu par M. Blanquer et le gouvernement. Bien au contraire, cet indice n'a d'autre finalité à leurs yeux, comme vous l'avez rappelé, que de favoriser la fuite vers le privé et diminuer les dotations d'établissements sous couvert d'un calcul froid et distant. Nous voterons donc bien évidemment ce vœu auquel nous nous associons et auquel nous adhérons parfaitement, en vous remerciant.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Je vous remercie et je précise que l'ensemble des groupes de la majorité, comme le groupe communiste et citoyen, ont exprimé la volonté de cosigner ce vœu qui devient donc un vœu de la majorité sur proposition des élu.e.s du groupe Le 12^{ème} en commun. C'est donc bien le vœu de la majorité que nous allons mettre aux voix dans quelques instants. Mais auparavant, y a-t-il des demandes de prise de parole pour explication de vote sur ce nouveau vœu ?”

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

“Je vous remercie. Je constate que, quelle que soit la majorité, nous voilà face au vœu marronnier. On peut regretter ce soir l'absence des élu.e.s de la majorité gouvernementale qui auraient pu nous éclairer sur ces arbitrages faits, mais comme ce sujet est un marronnier, vous ne pouvez pas ignorer, vous le savez, la DHG n'est pas une sanction, c'est une dotation effectuée sur le nombre d'élèves des collèges publics en fonction de la catégorie des établissements. Sans doute que la perte inexorable des familles parisiennes à laquelle nous assistons depuis quelques années est la cause majeure de cette baisse, et c'est ce qu'il faudrait interroger ce soir. Nous nous étonnons d'ailleurs dans le précédent vœu que vous parliez de hausse démographique. Peut-être y avait-il une confusion avec le premier degré, mais nous nous étonnons quand même du silence qui est le vôtre lorsque cette DHG est perdue par exemple pendant les épreuves d'examen, puisque les cours ne sont pas dispensés ou encore pendant les grèves, les grèves des lycéens notamment. Dans le vœu initial, c'est un peu confus car un vœu a été retiré, vous avez évoqué le premier degré qui manque de moyens. C'est tout à fait réel dans la mesure où de nouvelles contraintes et organisations ont été mises en place. Mais comme tous les ans, ces ouvertures et fermetures de classes obéissent à des règles connues de tous avec le seuil d'ouverture et le seuil de fermeture. On a l'impression que vous découvrez une situation. Et cela, nous ne pouvons pas

l'entendre et cela nous paraît inacceptable. Voilà ce que nous avons à dire sur ce texte. Il y avait une mention dans le vœu initial qui nous a beaucoup amusés, mais comme il a été retiré, je ne sais pas si je peux l'évoquer. Je vais quand même l'évoquer : vous faisiez la promotion de la FCPE et on s'est réjoui de voir qu'elle avait du temps entre ses multiples occupations devant les tribunaux pour défendre enfin quelques familles. Merci.”

Mme Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :

“Je souhaitais intervenir pour vous dire que le groupe Changer Paris 12^{ème} s'étonne de la méthode du vœu. C'est plutôt une démarche de dénonciation plutôt que de remplir une obligation de résultat au regard des engagements pris envers nos concitoyens. Présenter un vœu sur un sujet d'une telle importance pour l'avenir de nos enfants tel que formulé est un aveu d'incompétence qui révèle votre politique de coups de menton. À travers ce vœu, vous essayez de régler des problèmes d'effectifs au sein des établissements scolaires parisiens. Ce n'est pas le lieu. Le dialogue, à notre sens, devrait se faire sur la base d'une participation effective des élu.e.s au sein des organes de concertation. Je citerai la commission de concertation académique de Paris. Ce que vous ne dites pas, c'est que la dotation horaire globale, et ma collègue Corinne Atlan-Tapiero l'a déjà signalé, mais je le redis, est effectuée en fonction des effectifs d'élèves. Ces effectifs sont impactés par une baisse démographique continue à Paris, et cette baisse s'explique objectivement par une politique parisienne qui fait fuir les familles. Donc relève de votre responsabilité une baisse structurelle du nombre d'élèves dès le premier degré qui a un impact sur les effectifs du collège et du lycée, donc le second degré. Je voudrais citer quelques chiffres. Cette baisse structurelle est d'entre 1500 et 3000 élèves en moins sur Paris entre 2017 et 2021. C'est pour cela que le groupe Changer Paris 12^{ème} s'abstiendra.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère de Paris :

“Chacun son marronnier. Vous regrettez conseil après conseil que nous ne soyons pas en mesure de nous extraire de la loi s'agissant du format de nos délibérations. Conseil après conseil, nous votons la baisse des moyens développés au niveau national pour l'éducation. Mme Rocca, vous reprenez la parole ?”

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement :

“Très rapidement sur quelques sujets pour préciser pour les habitants qui pourraient nous écouter en direct ou nous réécouter plus tard. Sur les DHG, vous le savez, ce n'est pas un constat, nous ne découvrons rien. Nous continuons à regretter d'année en année la baisse, comme vient de le dire la maire, des moyens attribués par le ministère aux établissements parisiens. Vous Mme qui savez très bien comment fonctionne la DHG, vous savez qu'il y a une dotation par élèves, par nombre d'élèves, mais il y a aussi ce qu'on appelle une marge académique avec une enveloppe qui, d'année en année, est réduite et ne dépend pas du nombre d'élèves, mais qui permet de déployer toute une série de dispositifs pédagogiques, j'en évoquais certains, des dédoublements de classes, de l'accompagnement personnalisé, et que c'est cette marge académique qui diminue d'année en année, sacrifiant toujours les élèves et les établissements les plus fragiles. Réjouissons-nous quand même que cette année, l'académie ait mis en place ce que vous évoquiez, le fameux IPS, indice de positionnement social, qui a permis de ventiler dans un exercice extrêmement difficile pour les responsables académiques

cette fameuse marge académique de façon plus équitable. Jusqu'à présent, on avait des collèges sur quatre groupes et on avait des effets de seuil. Avec l'IPS, on peut coller au plus proche des profils socio-éducatifs des établissements. Mais tous les outils qui nous permettront de mieux flécher les moyens n'auront jamais aucun sens et aucune utilité si nous n'avons pas les moyens nécessaires pour répondre aux besoins pédagogiques réels des élèves parisiens. Je terminerai par un petit point sur le premier degré. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation un peu différente. Nous perdons des élèves dans le premier degré, mais nous n'en perdons pas dans le second degré. Raison pour laquelle le fait que nous ayons pour la rentrée prochaine une enveloppe stable dans le premier degré nous permet d'amortir la crise éducative en lien avec la crise sanitaire. Nous aurons quelques fermetures de classes dans le 12^{ème} arrondissement, moins que ce que nous pourrions avoir avec des barèmes. Mais dans le second degré, je vous le répète, la situation est d'ores et déjà catastrophique. Les chefs d'établissement, les enseignants ont fait un diagnostic très précis établissement par établissement et nous sommes nombreux à y siéger. Les conditions vont se dégrader et les élèves dans leurs apprentissages seront tous, ceux qui sont actuellement déjà en difficulté et les autres, atteints par cette baisse de moyens. Je pense que, à ce niveau-là, la mobilisation républicaine responsable de tous ceux qui défendent le "quoi qu'il en coûte" pour l'éducation mérite aujourd'hui d'être explicitement formulée à nos familles du 12^{ème} et à nos familles parisiennes."

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

"Pour une courte explication de vote. Un vote évidemment favorable, vous vous en doutez, mais pour m'étonner de deux points. Le premier point, c'est que Mme Atlan-Tapiero a peut-être tendance à confondre sa casquette d'élue avec sa casquette d'ancienne responsable de fédération de parents d'élèves. Et la façon de régler des comptes de manière pernicieuse entre fédérations vis-à-vis d'une fédération qui, je le rappelle, est largement soutenue, si on en croit les résultats au dernier conseil d'école, par les parents d'élèves parisiens, me paraît un peu déplacée, et surtout, cela n'a pas de place dans notre conseil d'arrondissement, ce qui me permet de faire la transition avec la remarque de Mme Marcin sur le fait de savoir si c'était au conseil d'arrondissement de délibérer de la DHG des établissements scolaires du 12^{ème}. Oui, pour le coup, c'est le lieu idéal, car si des élu.e.s du 12^{ème} ne sont pas présents pour défendre alors qu'il y a des coupes claires dans la DHG des collègues, pour défendre les enfants, les familles, les parents d'élèves du 12^{ème} arrondissement et clamer nos revendications, notre colère par rapport à la politique gouvernementale actuelle, où est-ce que cela se fera ? Nous sommes pleinement dans notre rôle et c'est le sens du dépôt de ce vœu par le groupe Le 12^{ème} en commun."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Je vous remercie. Je soumetts aux voix le vœu unique de la majorité tel qu'il vous a été présenté ce soir, conformément à l'article 23..."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Merci de me redonner la parole. Comme j'ai été directement mise en cause, je vous rappelle, M. Pierrick Paris, que je ne mélange aucune casquette et le passé est le passé. C'est une première chose. En revanche, votre soutien permanent à la FCPE est très

présent, et je ne pense pas que ce soit votre rôle d' élu dans un conseil d'arrondissement. Je vous remercie pour les leçons que vous passez votre temps à donner aux uns et aux autres. Il est un fait que la FCPE est très fréquemment devant les tribunaux pour des objets qui dépassent ceux qui sont les siens. C'est un fait. Ce n'est pas une querelle d'associations. Je n'ai plus rien avoir à faire avec l'association concurrente. Je trouve cela parfaitement déplacé."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Je sou mets aux voix le vœu unique de la majorité tel qu'il vous a été présenté ce soir conformément à l'article 23 alinéa 5 du règlement intérieur.

Qui vote contre? Qui s'abstient? J'ai la main levée des cinq élu.e.s du groupe Changer Paris.

Le vœu est adopté. Je vous en remercie."

Nombre de votants 29 dont 3 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions05

(DELIB 12-2021-034 VOEU)

Vœu adopté.

- VCEU 122021-006 : Vœu relatif à l'attribution du nom de Guy Louisy au boulodrome situé route des fortifications, dans le 12^{ème} arrondissement, présenté par la majorité du 12^{ème} arrondissement sur proposition des élu-e-s du groupe Le 12^{ème} en commun, socialistes et citoyens.

M. Nizar Belghith, conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement, rapporteur :

Les élu-e-s du 12^{ème} arrondissement ont appris avec tristesse le décès de M. Guy Louisy, Président de l'Association Sportive de la Boule du 12^{ème} (ASB XII), survenu brutalement le 24 janvier dernier.

Considérant que Guy Louisy présidait "l'ASB XII" depuis 25 ans ;

Considérant la vive émotion suscitée par sa disparition et les centaines de témoignages de sympathie et de reconnaissance reçues de Parisien-ne-s et largement au-delà, ainsi que de fédérations sportives ou de loisirs nationales et internationales ;

Considérant que par son action, Guy Louisy a fait du site de la Route des Fortifications un lieu de convivialité unique dans le 12^{ème}, auquel les habitant-e-s de l'arrondissement sont profondément attachée-s ;

Considérant son investissement de longue date au sein de l'Office du Mouvement Sportif du 12^{ème} (OMS 12) ;

Considérant que Guy Louisy a accompagné dans la pratique sportive plusieurs générations de jeunes du 12^{ème};

Considérant son implication sans faille dans les multiples initiatives de la vie locale du 12^{ème} arrondissement, notamment au sein du quartier Vallée de Fécamp ;

Sur proposition du groupe "Le 12^{ème} en commun, socialistes et citoyens", le conseil du 12^{ème} arrondissement émet le vœu que le site occupé par l'ASB XII, situé Route des Fortifications (12^{ème}), soit dénommé "Boulodrome Guy Louisy".

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Je donne la parole avec beaucoup d'émotion à M. Nizar Belghith pour présenter ce vœu en cinq minutes."

M. Nizar Belghith, conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

"Les élu.e.s du 12^{ème} arrondissement ont appris avec tristesse le décès de M. Guy Louisy-Louis, président de l'association sportive de la boule du 12^{ème}, "l'ASB 12", survenu brutalement le 24 janvier dernier. Guy Louisy présidait "l'ASB 12" depuis 25 ans. Sa disparition a suscité une vive émotion ainsi que des centaines de témoignages de sympathie et de reconnaissance des parisiennes et de parisiens, et largement au-delà, ainsi que des fédérations sportives nationales et internationales. Par son action, Guy Louisy a fait du site de la route des Fortifications un lieu de convivialité unique dans le 12^{ème} auquel les habitantes et les habitants de l'arrondissement sont profondément

attachés. On se rappelle de son investissement de longue date à l'Office municipal du sport ainsi qu'au conseil de quartier de la Vallée de Fécamp, son implication sans faille dans les multiples initiatives de la vie locale du 12^{ème} arrondissement. Sur proposition des élu.e.s du groupe Le 12^{ème} en commun socialistes et citoyens, on émet le vœu que le site occupé par l'ASB 12 situé route des Fortifications soit dénommé boulodrome Guy Louisy-Louis. Merci beaucoup."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Je précise que l'ensemble des présidents et présidentes de groupe ont exprimé leur accord pour que ce vœu soit voté en tant que vœu de la majorité sur proposition de votre groupe, qu'il soit donc noté s'il est adopté qu'il sera intitulé «vœu relatif à l'attribution du nom de Guy Louisy au boulodrome situé route des Fortifications dans le 12^{ème} arrondissement présenté par la majorité du 12^{ème} arrondissement sur proposition des élu.e.s du groupe Le 12^{ème} en commun, socialistes et citoyens. Y a-t-il des explications de vote ?"

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

"Mes chers collègues, les élu.e.s de notre groupe ont appris avec beaucoup de tristesse le décès de Guy Louisy. Nos pensées vont à sa famille, ses proches et aux membres de son club qui ont traversé récemment des moments très difficiles avec la perte de plusieurs de leurs membres. La joie de vivre et la bienveillance de Guy Louisy manqueront à son club, mais aussi à notre arrondissement tout entier, car au-delà de son investissement au sein du club "ASB 12" et de la fédération, il était très engagé dans la vie de quartier. Il était toujours chaleureux et avait transformé ce petit territoire coincé entre la route des Fortifications et les Maréchaux en une bulle intemporelle, rappelant l'ambiance des villages du sud de la France. Il ne manquait que les cigales. Il était si fier de son amitié avec Henri Salvador qui avait été licencié de ce club pendant de nombreuses années, et dont le terrain des boulistes avait donné son nom « Jardin d'hiver » au titre d'une de ses chansons. Guy Louisy n'avait pas sa langue dans sa poche. Il était aussi apprécié pour sa franchise et son humour parfois bien tranchant. C'est d'ailleurs son grand cœur, son esprit vif et ses yeux malicieux qui nous manqueront à tous. Notre groupe s'associe au vœu que le boulodrome porte le nom de Guy Louisy. J'ai envie de vous demander d'aller plus loin. Il y a deux choses que je connais que Guy Louisy aurait aimé. D'abord, c'est l'assurance que la place du boulodrome soit sanctuarisée, car il avait des craintes qui, parfois, étaient justifiées. Je ne sais pas si vous êtes en mesure ce soir de nous assurer de cela, mais c'est vrai qu'assurer que cette parcelle du boulodrome soit sanctuarisée serait certainement un soulagement. Et aussi, la rénovation du bâtiment qui était accolé au café des boulistes. Guy avait été très attristé lors de l'effondrement du bâtiment. Il était triste des dégâts matériels, mais aussi que personne de la municipalité ne soit venu constater les dégâts ou le soutenir dans ce moment difficile. Je propose aujourd'hui d'entamer une réflexion avec les membres du club pour voir comment la ville pourrait participer à la rénovation de cette salle adjacente et permettre au club d'optimiser ses installations pour les boulistes et tous les amoureux de la pétanque plus largement. Merci."

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

“Bonsoir. Le groupe Génération.s du conseil du 12^{ème} arrondissement va voter en faveur de ce vœu qui tient à honorer la mémoire de M. Guy Louisy. Je serai bref, parce que beaucoup de choses ont été exprimées, beaucoup de bonnes et belles choses. Pour nous, il s’agissait d’une personnalité de l’arrondissement, et plus particulièrement du quartier de la Vallée de Fécamp. Quartier dans lequel Mme Charnoz et moi-même l’avons de nombreuses fois rencontré. C’est une personnalité qui s’est investie fortement et avec humanité au service des autres, notamment dans le cadre du conseil de quartier. Nous trouvons important qu’en se promenant dans des lieux de l’arrondissement, que ce soient des places, des rues, ici un boulo-drome, on puisse croiser la mémoire de personnes qui sont illustres, mais aussi d’acteurs et actrices de la vie locale, de la vie au quotidien. C’est pour cela que nous votons en faveur de ce vœu. Merci.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Je vais soumettre aux voix ce vœu présenté par la majorité du 12^{ème} arrondissement sur proposition des élu.e.s du groupe Le 12^{ème} en commun, socialistes et citoyens.

Qui vote contre ? Qui s’abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

Le vœu est adopté à l’unanimité. Je vous en remercie.”

- Nombre de votants 29 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l’adoption de la délibération :.....29
- Nombre de suffrages exprimés contre l’adoption de la délibération :.....00
- Nombre d’abstentions00

(DELIB 12-2021-035 VOEU)

Vœu adopté.

- VCEU 122021-007 : Vœu relatif à la vaccination contre la COVID-19 des personnes sans-abri présenté par la majorité du 12^{ème} arrondissement sur proposition des élu·e-s du groupe Le 12^{ème} en commun, socialistes et citoyens.

Mme Eléonore Slama, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Considérant que plusieurs pays et villes dans le monde (Danemark, le Vatican, Toronto, Montréal, etc.) ont choisi d'inclure les personnes sans-abri dans la première phase de leur campagne de vaccination ;

Considérant que selon le dernier rapport de la Haute Autorité de Santé, la vaccination des personnes sans-abri - comme celles des détenus - ne doit intervenir que dans une quatrième phase, soit après le mois de mars 2021, dans le meilleur des cas ;

Considérant que les personnes sans-abri ont plus de risques de se voir contaminées par la Covid-19, car les gestes barrières sont plus difficilement applicables dans la rue ou les centres d'hébergement ;

Considérant la période hivernale et les températures particulièrement froides ont conduit au déclenchement du plan grand-froid pour une mise à l'abri des personnes sans-abri dans des centres d'hébergement ;

Considérant que les personnes sans-abri, dont la majorité a une santé détériorée avec notamment des maladies cardio-vasculaires, de l'obésité ou encore du diabète, ont plus de risques de développer des formes graves de la COVID-19 ;

Considérant que l'espérance de vie d'une personne sans-abri s'élève à moins de 50 ans, alors qu'elle atteint en moyenne 82 ans dans le reste de la population ;

Considérant que 351 personnes dorment dans les rues du 12^{ème} et 137 personnes dorment dans le Bois de Vincennes selon le dernier comptage effectué pendant la Nuit de la Solidarité du 30 et 31 janvier 2020 ;

Sur proposition des élu·e-s du groupe "Le 12^{ème} en commun, socialistes et citoyens", le conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- Le critère de pauvreté ne soit pas exclu de la stratégie vaccinale ;

- La ville de Paris appuie la demande des associations de lutte contre la grande précarité auprès de l'État afin d'accélérer la campagne de vaccination sur les personnes sans-abri, au même titre que les salarié·e-s travaillant dans les centres d'hébergement.

"Depuis plusieurs mois, avec ses hauts et ses bas, la vaccination a commencé en France. Des groupes de personnes prioritaires ont été établis et sont les premiers à être vaccinés : les personnels de santé, les personnes âgées et celles souffrant de maladies chroniques. Qu'en est-il des personnes fragiles, invisibles, inconfinales qui se trouvent dans notre pays ? Celles qui vivent dans la rue ou dans un centre d'hébergement ? Le 12^{ème} arrondissement compte malheureusement 351 personnes sans-abri dans ses rues, gares, parkings, stations de métro, parcs et jardins, et 137 dans le Bois de Vincennes, selon le dernier décompte effectué durant la Nuit de la solidarité avant une nouvelle édition qui se tiendra le 25 mars prochain. Parce que, dans les centres d'hébergement pour personnes sans-abri, dans les squats ou tout autre endroit où logent ces personnes, le risque de clusters et de foyers de contamination localisés est plus élevé, parce que les

sans-abri ont plus de risque de développer des formes graves de la maladie, car la majorité d'entre eux présente une santé détériorée, leur espérance de vie s'élevant à moins de 50 ans alors qu'elle atteint en moyenne 82 ans dans le reste de la population, l'épidémie de coronavirus met davantage en danger les populations sans-abri. Pour arriver à une immunité la plus large possible, il faut vacciner un maximum de personnes. Il n'existe certes pas de réponse univoque sur la stratégie de vaccination idéale des personnes vivant en marge de notre société, c'est une question de mesures, de segmentation et de phasage. Mais le sujet doit rapidement être traité. Déjà plusieurs villes ou pays dans le monde ont choisi d'inclure les sans-abri dans la première phase de leur campagne de vaccination. Aussi, sur ma proposition, les élu.e.s du groupe PEC 12^{ème}, mais aussi, je l'espère, l'ensemble des membres de cette majorité, émettent un vœu ce soir, celui que le critère de pauvreté ne soit pas exclu de la stratégie vaccinale et demandent à la maire de Paris d'appuyer la demande des associations de luttres contre la grande précarité auprès de l'État pour accélérer la campagne de vaccination sur les publics sans-abri au même titre que les salariés travaillant dans les centres d'hébergement. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Je précise que l'ensemble des présidentes et présidents de groupe ont exprimé leur accord pour que ce vœu soit voté en tant que vœu de la majorité sur proposition de votre groupe. Qu'il soit noté s'il est adopté qu'il sera intitulé "vœu relatif à la vaccination contre la Covid-19 des personnes sans-abri présenté par la majorité du 12^{ème} arrondissement sur proposition des élu.e.s du groupe Le 12^e commun, socialistes et citoyens. Y a-t-il des explications de vote ?"

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

"Je suis bien évidemment, ainsi que mon groupe, favorable à ce que la vaccination concerne les sans-abri. Vous avez d'ailleurs, Mme Slama, dit de manière pertinente qu'il y avait à peu près 500 sans-abri, 488 si on reprend les chiffres dans votre vœu, dans le 12^{ème}. J'en profite pour vous rappeler peut-être la nécessité de faire quelque chose de plus et de les mettre à l'abri, ces sans-abri, mais cela n'est pas l'objet du vœu. Mais puisque j'interviens, je sais que vous êtes sensible, et plutôt que de le déplorer, agir est encore mieux. Nous nous associerons à cette partie du vœu que nous estimons être pertinente. Par contre, nous avons un problème plutôt de sémantique pour la première partie du vœu. Vous dites, si j'ai bien compris, que "le critère de pauvreté ne soit pas exclu". J'ai un problème avec cela et j'aimerais que vous me répondiez. En fonction de la réponse que vous allez nous faire, on votera ou pas, on vous soutiendra ou pas. Aujourd'hui, on a 9 millions de français qu'on considère comme pauvres. Ce sont ceux qui vont à la soupe populaire, aux associations qui les nourrissent, qui les logent. En fait, nous sommes dans un pays où la pauvreté a explosé. Aujourd'hui, je rappelle, hélas, on n'est pas là pour faire le débat de la vaccination du gouvernement, que moins de 3 millions de Français sont vaccinés. Est-ce qu'il s'agit d'un vœu pieux, pour reprendre une formule très ancienne, ou est-ce que vous êtes capables de me dire quel type de curseur vous mettez dans "ne pas exclure la pauvreté" ? Faut-il rendre prioritaires 9 millions de français pauvres ? Peut-être, c'est d'ailleurs très bien. Mais est-ce que ce n'est pas un peu se mentir ? Parce que, si on n'a pas vacciné plus de 3 millions de personnes aujourd'hui, comment voulez-vous rendre prioritaires 9 millions ? Où mettez-vous votre curseur ? Qu'est-ce qui rentre dans ces 9 millions de français pauvres, des français plus prioritaires que les autres ?"

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“M. Margain, je suis obligée de vous couper. Les explications de vote, c’est une minute.”

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

“Vous voyez bien où je veux en venir. J’attends une réponse.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci. Je rappelle le règlement. Les explications de vote, c’est une minute. Et les débats sont cruciaux, surtout sur ce genre de thématique, mais je suis là pour rappeler le règlement intérieur. C’est une minute.”

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d’arrondissement :

“Le groupe Génération.s du conseil du 12^{ème} va voter en faveur de ce vœu tout simplement parce qu’il n’est pas humainement tolérable qu’on puisse être discriminé par son statut social dans le cadre de la campagne de vaccination. Les personnes sans-abri doivent avoir accès aux mêmes droits fondamentaux que les personnes disposant d’un logement. Pour agrémente le débat, je me permets de citer le 11^{ème} alinéa du préambule de la Constitution de 1946 qui fait partie de notre socle de constitutionnalité et qui dit que la nation garantit à tous, notamment aux plus fragiles, la protection de la santé. Cet alinéa a servi de fondement constitutionnel à d’importantes politiques sociales. Dans ce même esprit de protection des plus faibles dans notre société, nous sommes en faveur d’une stratégie vaccinale qui prenne en considération les difficultés que rencontrent les plus pauvres d’entre nous et que rencontrent les personnes âgées, celles qui habitent toujours à leur domicile familial et qui ont des difficultés pour se rendre au centre de vaccination. En résumé, le groupe Génération.s vote pleinement ce vœu.”

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d’arrondissement :

“Simplement pour me féliciter que M. Margain s’émeuve du sort des personnes sans-abri parisiennes, et en l’occurrence celles qui sont dans le bois de Vincennes. Quand il demande ce que nous faisons, je voudrais simplement lui rappeler que Paris concentre à peu près trois quarts des places d’hébergement d’urgence de la région Île-de-France et que s’il veut vraiment agir en sa qualité d’ élu éminent de la région, et en sa qualité d’homme politique proche de certains autres élu.e.s, il pourrait utilement parler aux Hauts-de-Seine, aux Yvelines et à la présidente de la région Île-de-France pour que chacun puisse plus utilement prendre sa part dans les actions menées en faveur de l’hébergement et des solutions apportées aux personnes sans-abri.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Mme Éléonore Slama pour essayer de convaincre les élu.e.s du groupe Changer Paris pour une position de vote.”

Mme Eléonore Slama, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement :

“Merci à tous pour vos prises de position sur ce vœu qui me paraît tout à fait fondamental. Dire, peut-être, M. Margain, que ce vœu s'adresse en particulier à la population sans-abri, des personnes sans domicile fixe, et aux personnes travaillant dans les centres d'hébergement. C'est une façon de l'écrire, si je reprends les termes exacts, « que le critère de pauvreté ne soit pas exclu de la stratégie vaccinale ». Encore une fois, ce vœu concerne vraiment les personnes sans-abri et les personnes travaillant dans les centres d'hébergement, même s'il est à noter, et c'est un fait très important, que les personnes qui ont de faibles revenus, les personnes les plus pauvres, sont aussi les plus touchées par cette épidémie de coronavirus et il devrait donc peut-être y avoir une solution adaptée, mais ce n'est pas l'objet de ce vœu qui est bien celui des personnes sans domicile fixe et des personnes travaillant dans les centres d'hébergement. Bien évidemment, nous sommes plus que mobilisés avec l'ensemble des élu.e.s du 12^{ème} arrondissement pour lutter contre la grande précarité et nous déployons énormément de moyens, que ce soit humains ou financiers, pour les accueillir le plus dignement possible, en lien avec l'État dont c'est la compétence principale, dans ces périodes très compliquées, que ce soit lié à la crise sanitaire ou aux conditions climatiques. Je vous remercie.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Pour rappel, M. Margain, la mise à l'abri des personnes à la rue se trouve être une compétence de l'état, même si la ville, comme vient de le rappeler Mme Slama, est fortement mobilisée sur ce sujet. Nous avons d'ailleurs réussi à organiser une maraude il y a quelques semaines qui a permis d'abriter plusieurs dizaines de personnes qui se trouvaient sans-abri dans le quartier de Bercy et de la gare de Lyon. Je rappelle que c'est sur le volontariat des personnes.

Je vais soumettre aux voix ce vœu. Qui vote contre ?”

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

“Mme la maire, peut-on avoir une explication de vote pour le groupe ?”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Vous avez une minute.”

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

“Le groupe soutient votre vœu. Personnellement, je m'abstiendrai parce que je ne suis pas d'accord sur le fait que vous mettiez un critère de pauvreté sans curseur, sans règle, ce qui est une atteinte facile sur la politique du gouvernement. Je laisse mes collègues voter tel qu'ils le souhaitent. Sachez que j'aurais aimé que vous réécriviez le “critère de pauvreté” pour le conseil de Paris, pour qu'on puisse tous le voter en disant que c'est l'ensemble de la population française qui doit être vaccinée. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement n'a pas non plus fait une stratégie de vaccination pour les pauvres. Je ne comprends pas bien pourquoi ce critère-là est mis comme cela. Le deuxième, je suis complètement pour. Le premier... Le gouvernement n'a jamais dit qu'il ne vaccinerait pas les pauvres spécialement. Donc je ne comprends pas. Et vous n'avez pas répondu.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci. Il y a quand même des critères pour les différentes campagnes de vaccination. Je soumetts ce vœu au vote. Qui est contre ? Qui s’abstient ? M. Margain. Qui ne participe pas au vote ? Le vote est adopté, sauf par M. Margain, qui s’abstient.”

- Nombre de votants 29 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l’adoption de la délibération :28
- Nombre de suffrages exprimés contre l’adoption de la délibération :00
- Nombre d’abstentions01

(DELIB 12-2021-036 VOEU)

Vœu adopté.

- VCEU 122021-008 : Vœu relatif au soutien des étudiant-e-s du 12^{ème} arrondissement, victimes d’agressions sexistes et sexuelles, présenté par la majorité du 12^{ème} arrondissement sur proposition d’Anouchka Comushian et d’Alice Coffin.

Mmes Alice Coffin, conseillère de Paris, déléguée auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement, et Anouchka Comushian, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d’arrondissement, rapporteuses :

Considérant le fort mouvement de mobilisation contre les violences sexistes et sexuelles dans l’enseignement supérieur initié par les étudiantes des IEP ;

Considérant que depuis l’enquête scientifique “VIRAGE Université” de 2015, la réalité des violences subies par les étudiant e-s n’est plus inconnue et ne cesse d’être révélée ;

Considérant la situation de crise vécue par les étudiant-e-s français-e-s actuellement, la spécificité de la vulnérabilité structurelle et conjoncturelle des jeunes, accrue du fait de la crise sanitaire ;

Considérant la présence élevée d’établissements d’enseignement supérieur actuelle sur le territoire (école Boulle, ESEC, IFSI, faculté de médecine St-Antoine, Centre de Formation des Journalistes...), qui va être accentuée avec l’arrivée du campus de Paris 3 - Sorbonne-Nouvelle dans le quartier Picpus-Nation ;

Considérant la présence de deux résidences étudiantes CROUS et de cinq résidences étudiantes privées sur le territoire ;

Considérant le vœu relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes adopté à l’unanimité par notre conseil d’arrondissement le 4 décembre 2017 ;

Considérant la nécessaire continuité des actions de la mandature précédente envers la vie étudiante ;

Considérant la volonté du 12^{ème} d’être un arrondissement de premier plan dans la lutte contre les violences patriarcales, et d’intégrer la lutte contre le sexisme dans toutes nos délégations et actions ;

Considérant qu'une étudiante sur 10 (11 %) a été victime d'agression sexuelle au cours de ses études et une étudiante sur 20 (5 %) a été victime de viol ;

Considérant les dynamiques d'action de notre arrondissement, avec notamment:

- la présence d'un Réseau d'Aide aux Victimes (RAV), dans lequel il faut faire entrer cette aide aux étudiant.e-s
- l'hôpital Saint Antoine, pourvu d'un dispositif expérimental de recueil des plaintes pour les victimes de violences conjugales, en ayant conscience que les violences dites conjugales peuvent se jouer dès la vie étudiante
- un commissariat d'arrondissement doté de dispositifs spécifiques, grâce à une psychologue et une assistante sociale membres du RAV et des policier.e.s spécialement formé.e.s aux violences sexistes et sexuelles.

1) Enquête (c'est plus un sondage qu'une enquête scientifique à proprement parler) parue le 12/10/2020 "Paroles étudiantes sur les violences sexuelles et sexistes" - Observatoire étudiant des Violences sexuelles & sexistes

Le conseil d'arrondissement du 23 février 2021, sur proposition des élues Alice Coffin et Anouchka Comushian, émet le vœu que :

- **La mairie du 12^{ème} arrondissement de Paris recense auprès des établissements d'enseignement supérieur du territoire leurs dispositifs de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, c'est-à-dire les moyens, les formations du personnel et politiques RH, les actions de sensibilisation et de prévention de ces violences auprès des étudiant.e-s, les mesures en réaction de faits de violences dénoncés ;**
- **La mairie du 12^{ème} arrondissement de Paris travaille à la réalisation d'un livret d'information à destination des étudiant.e-s, et réalise une communication ciblée ;**
- **Le RAV du 12^{ème} arrondissement de Paris intègre un.e représentant.e du public étudiant afin de mener un travail commun d'alerte auprès du commissariat et des résidences étudiantes de l'arrondissement.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Pour le présenter, la parole est à Mme Comushian et Mme Coffin pour le présenter en cinq minutes au total, sauf à ce que l'une ou chacune d'entre vous ne souhaitez adjoindre à ce temps le temps d'explication de vote auquel votre groupe a droit."

Mme Alice Coffin, conseillère de Paris, déléguée auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

"On va se partager ces cinq minutes d'intervention avec Anouchka Comushian, car ce vœu concerne autant le sujet des luttes contre les violences sexistes et sexuelles dont j'ai la charge de l'arrondissement que celui de l'enseignement supérieur et de la jeunesse dont elle s'occupe. Je remercie le travail de Maïlys Derenemesnil élue à la vie associative et celui des cabinets d'Hélène Bidard et de Marie-Christine Lemardeley à la ville avec qui nous avons discuté et préparé ce vœu afin d'inscrire notre indispensable action locale dans les perspectives de celles de la ville. Ce vœu est une réponse à la mobilisation extrêmement courageuse des étudiantes des instituts d'études politiques qui, à travers le mouvement SciencesPorcs, ont récemment dénoncé les violences sexuelles terribles

auxquelles elles font face, ou ont fait face, durant leur scolarité. Ce mouvement dépasse largement le cas des instituts d'études politiques et il a pointé notamment l'absence de réponse des directions des établissements d'enseignement supérieur, ce qui a mené à la solitude et au manque de recours pour toutes ces étudiantes. Leur courage nous oblige. Il est de notre responsabilité en tant qu'élu.e.s d'y répondre, d'agir, de dire que nous sommes là, notamment au niveau local, celui de notre arrondissement. Anouchka Comushian le précisera, nous sommes particulièrement concernés, mais aussi parce que notre arrondissement a fait le vœu le 4 décembre 2017 d'agir contre les violences sexuelles et parce qu'il dispose d'un maillage d'outils dont nous appelons de nos vœux, par ce vœu, la mobilisation maximale. Je veux parler de l'hôpital Saint-Antoine qui est pourvu d'un dispositif expérimental de recueil des plaintes pour les victimes de violences conjugales, sachant que ces violences dites conjugales peuvent se jouer dès la vie étudiante. Je veux parler du réseau d'aide aux victimes dans lequel il faut faire entrer cette aide aux étudiantes. Nous souhaitons que le RAV du 12^{ème} arrondissement de Paris intègre une représentante du public étudiant afin de mener un travail commun d'alerte auprès du commissariat et des résidences étudiantes de l'arrondissement. Nous avons la volonté que le 12^{ème} soit un arrondissement de premier plan dans la lutte contre les violences patriarcales et intégrer la lutte contre le sexisme dans toutes nos délégations et nos actions ici, dans la vie étudiante, puisqu'il y a dans notre arrondissement de nombreux établissements d'enseignement supérieur. Je laisse Anouchka Comushian poursuivre à ce sujet."

Mme Anouchka Comushian, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement :

"Pour compléter le propos d'Alice Coffin, si les témoignages des étudiantes de sciences politiques ont éclaté sur les réseaux sociaux, c'est que le poids de la honte, de la culpabilisation, de la résignation et de la domination masculine est encore très lourd. Ces révélations ont le don de rappeler la société à l'ordre, c'est-à-dire de montrer à quel point la tâche est encore immense. Le 12^{ème} arrondissement est déjà riche de plusieurs établissements d'enseignement supérieur dans différents domaines, la médecine, le journalisme, le cinéma, l'art. À l'automne, la Sorbonne Nouvelle devrait ouvrir ses portes dans notre arrondissement. La présidence a accepté que je siége en tant qu'invitée à la commission de la formation et de la vie universitaire, tandis que Jean-Luc Romero-Michel est membre du conseil d'administration de l'université. Ainsi, on espère que ce vœu sera un outil de dialogue avec l'ensemble de ces structures au bénéfice des étudiantes et des étudiants. Dans la loi, tout établissement d'enseignement public ou privé est soumis à de nombreuses obligations en matière de lutte contre les violences sexistes ou sexuelles, qu'elles soient exercées entre pairs, par un membre du personnel, au sein de l'université ou hors les murs, lors d'une soirée étudiante par exemple. Dans les faits, d'une part, nous avons beaucoup de retard, d'autre part, il nous faut parfois questionner l'efficacité de ces dispositifs qui existent. En l'occurrence, en tant qu'élu.e.s de proximité, notre rôle est d'interpeller, d'accompagner, de soutenir ces établissements afin de faire avancer la prévention des violences et la prise en charge des victimes. Il nous faut continuer à libérer la parole, briser les tabous et changer de nombreuses pratiques. Pour cela, nous devons informer et sensibiliser plus largement et fortement, faire connaître les droits des victimes et les dispositifs qui leur permettent de les saisir et d'être accompagnées pour le faire. C'est pourquoi nous proposons d'apporter notre propre pierre à l'édifice en concevant un livret d'information dédié aux étudiants et étudiantes du 12^{ème} en y associant l'ensemble des acteurs concernés. Si chacun prend ses responsabilités face à ces violences inacceptables, nous avancerons plus vite. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci beaucoup, mesdames. Je précise que l'ensemble des présidentes et présidents de groupe ont exprimé leur accord pour que ce vœu soit voté en tant que vœu de la majorité sur proposition de vos groupes. Qu'il soit donc noté s'il est adopté qu'il sera intitulé «vœu relatif au soutien des étudiantes et étudiants du 12^{ème} arrondissement victimes d'agressions sexistes et sexuelles présenté par la majorité du 12^{ème} arrondissement sur proposition d'Alice Coffin et d'Anouchka Comushian. Y a-t-il des explications de vote ?”

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

“Je vais faire court et concis. Encore un vœu que vous vous déposiez à vous-mêmes. Cela devient une habitude. Vous-mêmes qui êtes détenteurs de la majorité, du pouvoir d'agir et de faire avancer ses causes, sans qu'il y ait besoin de faire voter ce type d'intention sauf peut-être à des fins promotionnelles ou d'exposition dans les médias. Vous le reconnaissez vous-mêmes, notre arrondissement s'inscrit sur ces sujets dans une dynamique déjà ancienne, bien plus ancienne que votre arrivée, à vous, Mme Coffin et Mme Comushian, dans ce conseil d'arrondissement. Pourtant, et c'est regrettable, la rédaction de ce texte en écriture inclusive est parfaitement illisible et laisse à croire que tout est à faire. Le grave sujet des violences faites aux femmes mérite mieux qu'un petit jeu politicien auquel nous sommes hélas trop souvent habitués dans cette enceinte. Pour toutes ces raisons, notre groupe s'abstiendra sur ce vœu. Je vous remercie.”

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

“On va être aussi concis. Le groupe Génération.s du conseil du 12^{ème} va voter en faveur de ce vœu. Nous souhaitons souligner l'existence dans le 12^{ème} de structures qui agissent en soutien aux victimes des violences sexistes et sexuelles, mais nous voulons aussi apporter notre soutien au dynamisme qu'on lit par le contenu de ce vœu, qui est orienté vers la vie étudiante qui va se densifier avec l'arrivée du campus de Paris III dans le quartier Nation-Picpus. Nous sommes dans un vœu d'anticipation qui est là pour prévoir le fonctionnement d'une partie de l'arrondissement dans les semaines et les mois à venir. Ce qui nous importe vraiment, c'est que l'on agisse et qu'on mette tout en œuvre pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles. L'actualité nous démontre que c'est une urgence et que ne rien faire et se taire au lieu de dénoncer, c'est renoncer. Et le mandat d'élu n'est pas le renoncement. C'est pour cela que nous votons en faveur de ce vœu.”

Mme Mailys Derenemesnil, conseillère d'arrondissement, déléguée auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

“Je prends la parole pour dire que le groupe écologiste va suivre ce vœu. C'est une priorité qui est fondamentale pour l'ensemble de la majorité. Il ne s'agit pas d'un jeu politicien. Nous allons vraiment chercher tout au long de cette mandature à créer des synergies entre nos délégations pour inscrire ces problématiques qui sont absolument cruciales et essentielles, et en dehors des personnalités qui sont très attachées à ces questions, il est un peu fort de nous opposer quelque calcul politique alors même que c'est un investissement. Nous voulons nous positionner non seulement en arrondissement fort, mais en arrondissement modèle sur l'ensemble de ces questions. Et nous avons pu évoquer le travail formidable réalisé au quotidien, notamment par La Maison des Femmes et d'autres structures, dans le 12^{ème} arrondissement. Aussi, nous serons toujours toutes et tous vigilants et attentifs à l'actualité et au soutien de toutes les personnes victimes de violences sexistes et sexuelles. Je vous remercie.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Merci beaucoup. Effectivement, il y a tout ce tissu associatif et les institutions et nos propres services qui sont en coordination pour lutter chaque jour sur ces questions. Voulez-vous reprendre la parole ?”

Mme Anouchka Comushian, adjointe à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseillère d'arrondissement :

“Très rapidement pour répondre à la question de Mme Atlan-Tapiero, nous assumons parfaitement ces formulations pour plusieurs raisons, puisque nous souhaitons, en le formulant ainsi, inscrire l'engagement de la majorité, voire de ce conseil si vous adoptez ce vœu, montrer notre volonté d'agir fortement en soutien aux étudiantes et étudiants et de lutter contre ces violences, permettre également à nos élu.e.s de s'appuyer sur cet engagement écrit lors de leurs échanges avec les établissements d'enseignement supérieur, notamment la Sorbonne-Nouvelle qui va emménager sur notre territoire, et pourquoi pas inspirer d'autres arrondissements. Voilà les raisons pour lesquelles nous avons parfaitement en conscience écrit de cette manière.”

Mme Alice Coffin, conseillère de Paris, déléguée auprès de la maire du 12^{ème} arrondissement :

“J'entendais deux points. Un, que c'était en place depuis longtemps. Il ne vous a pas échappé qu'on a bien inscrit ce mouvement dans un mouvement d'actualité. Il y a pas mal de choses qui se passent ces derniers mois, ces dernières semaines, voire ces derniers jours. Cela paraît assez logique de réactualiser tout cela. Par ailleurs, utiliser le terme « promotionnel », je ne comprends pas. Tout ce mouvement qui est en cours, cela a à voir avec la parole, la communication, donc la médiatisation. On est au cœur du sujet. Tant mieux, si on est là pour faire de la promotion et de la visibilité sur ces questions-là. Personnellement, je le revendique.”

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

“Y a-t-il d'autres explications de vote ? Je ne vois pas de mains levées.

Je vais soumettre aux voix ce vœu.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vois les cinq mains levées des élu.e.s Changer Paris. Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté et je vous en remercie.

Nous arrivons au dernier point de notre ordre du jour avec une question orale.”

- Nombre de votants 29 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération :.....24
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération :.....00
- Nombre d'abstentions05

(DELIB 12-2021-037 VŒU)

Vœu adopté.

- Q122021-005 : Question orale posée par Corinne Atlan-Tapiero et les élu.e.s Changer Paris - Les Républicains 12^{ème}, relative à la mise en place de la gratuité du stationnement payant à partir de 18 h.

M. Christophe Teisseire, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Mme la maire,

La crise sanitaire est installée depuis plus d'un an et la nouvelle loi d'urgence sanitaire court jusqu'au 21 juin 2021.

Depuis le 14 janvier 2021, le couvre-feu a été avancé de 20 h à 18 h, aucune date d'allègement de cette contrainte n'est depuis évoquée.

Dans ce contexte nous souhaiterions savoir pourquoi la ville de Paris et la mairie du 12^{ème} n'ont pas modifié les horaires de stationnement payant visiteur ou résidentiel ?

Nous vous demandons de bien vouloir faire en sorte que ce stationnement contraint de 18 h à 20 h soit gratuit pour les Parisiens jusqu'à la levée du couvre-feu.

En espérant que vos réponses ne viendront pas en défense de la société exploitante...

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

“La crise sanitaire est installée depuis plus d'un an et la nouvelle loi d'urgence sanitaire court jusqu'au 21 juin 2021. Depuis le 14 janvier 2021, le couvre-feu a été avancé de 20 h à 18 h et aucune date d'allègement de cette contrainte n'est depuis évoquée. Dans ce contexte, nous souhaiterions savoir pourquoi la ville de Paris et la mairie du 12^{ème} n'ont pas modifié les horaires de stationnement payant visiteur ou résidentiel. Nous vous demandons de bien vouloir faire en sorte que ce stationnement contraint de 18 h à 20 h soit gratuit pour les parisiens jusqu'à la levée du couvre-feu, en espérant toutefois que vos réponses ne viendront pas en défense de la société exploitante. Je vous remercie.”

M. Christophe Teisseire, adjoint à la maire du 12^{ème} arrondissement, conseiller d'arrondissement :

“Bonsoir. Merci de votre question, même si elle porte sur une question de compétence parisienne et non d'arrondissement. Je vous invite à la confier à une ou un conseiller de Paris de votre groupe, si toutefois ma réponse ne vous satisfaisait pas totalement. C'est avec plaisir que je vous apporte ces quelques éléments d'information. Le stationnement, comme vous vous en souvenez sans doute, a été rendu gratuit pendant le premier confinement. Le pays et la ville étaient alors totalement à l'arrêt. Mais la mesure n'a pas pu être renouvelée pour le suivant ni pour la période que nous connaissons aujourd'hui, car le coût, dans un contexte budgétaire extrêmement contraint, en est tout simplement beaucoup trop important. Le choix à l'inverse a été fait d'aider plus spécifiquement en la matière ceux qui en ont le plus besoin, soit les professionnels, sachant que le stationnement résidentiel est par ailleurs très peu cher à Paris, moins cher que dans de nombreuses autres villes. Conseil après conseil, Mme Atlan-Tapiero, je constate que vous êtes définitivement la passionaria de la défense de l'automobile. Mais de quoi parle-t-on quand on parle voiture à Paris ? Celle-ci occupe encore la moitié de la voirie de la capitale alors qu'elle n'y représente que 13 % des déplacements effectués. Seul un tiers des Parisiennes et Parisiens possèdent une automobile et plus de 60 personnes propriétaires sont issues des catégories socioprofessionnelles les plus favorisées. De plus, 80 % des véhicules ne transportent qu'une seule personne. J'ajouterai que 22 % des automobilistes

ont vraiment besoin de leur voiture, tous les autres favorisent égoïstement leur confort au détriment de la santé de tous. Ceci étant dit, je précise d'ailleurs qu'une telle démarche conciliant prise en compte d'une situation de crise, préservation des finances de la collectivité et justice sociale n'a rien d'exceptionnel. C'est très précisément celle qui est mise en œuvre depuis bientôt quatre ans par la région et Île-de-France Mobilités en période de pics de pollution. Jusqu'en 2017, le recours aux transports en commun franciliens en de telles périodes était rendu gratuit. Depuis 2017 et une décision de Mme Péresse, présidente de la région, cela n'est plus le cas, précisément parce que c'est trop cher. Si la pollution de l'air et l'épidémie de Covid ne sont pas la même chose, je vous invite toutefois à prendre connaissance des études scientifiques qui ont pu lier la seconde à la première, et plus largement les pandémies aux crises environnementales. Il y a là, je crois, un parallélisme qui n'est pas tout à fait sans intérêt. Je termine enfin par rappeler qu'il existe évidemment une forme, de fait, de tolérance, ne serait-ce que parce que le couvre-feu s'impose à tous et à toutes, y compris aux sociétés en charge de verbalisation et à leurs employés. Je vous remercie."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Merci pour toutes ces explications."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"J'ai entendu ce qui a été dit. Je note que les attaques ad hominem sont toujours..."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"Il n'y a aucune attaque."

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

"Je ne suis pas du tout la passionaria de la voiture, comme si je défendais mon gros 4x4. Pour votre gouverne, je n'ai pas de voiture. Évidemment, les tacles habituels sur la région Île-de-France, c'est votre jeu politique, mais je trouve que cela ne grandit pas le débat."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris :

"C'est quand même la première mesure qu'a prise Mme Péresse quand elle est arrivée au pouvoir. Et elle est forte de symbole. Y a-t-il des demandes complémentaires d'intervention ? Je n'oublie aucune main levée ?

Je vous annonce que notre ordre du jour est épuisé, peut-être que vous également.

Je vous prie de bien vouloir noter que le prochain conseil d'arrondissement se réunira le 30 mars au soir, à une heure et dans des modalités que nous vous préciserons d'ici là en fonction de l'évolution de l'épidémie. Vous voyez que nous adaptons aussi nos réponses démocratiques selon le contexte sanitaire du moment. Je remercie bien évidemment tous les élu.e.s que nous sommes d'avoir, malgré un stress pour ma part, brillamment réussi cet exercice démocratique à distance. Il y a eu très peu d'ennuis techniques, de coupures informatiques et tout s'est à peu près déroulé avec un bon déroulement, très peu de problèmes de micros et de caméras. Je vous en remercie infiniment. J'en profite pour remercier l'ensemble des techniciens de la direction générale et des services qui ont œuvré ces derniers jours. Vous le savez, ils ont été à votre entière disposition pour

pouvoir faire en sorte que tout se passe bien, donc un énorme merci. C'est une épreuve de faire cela à distance, et c'est toujours plus agréable quand tout le monde se prête au jeu. Ce jeu démocratique est d'autant plus important dans cette période actuelle. Comptez sur moi et l'ensemble de l'équipe pour que cela perdure. Merci aussi aux membres du cabinet qui vivent les choses en distanciel et en réactivité. Vraiment, merci à elles et eux qui, derrière leur écran, sont là pour nous soutenir et préparer bien évidemment ces conseils. Merci aux élu.e.s de leur mobilisation ce soir malgré le format un peu particulier de ce conseil. Et encore une fois, bravo. Vous avez raison, Mme Atlan-Tapiero, je vous donne des compliments puisque je trouve que ce conseil s'est particulièrement bien déroulé.

Je vous souhaite désormais une excellente soirée. Continuez à prendre soin de vous parce que l'épidémie est loin d'être endiguée, et ses variants sont plus qu'inquiétants. Donc, merci à vous de prendre bien soin de vous et de vos proches. À bientôt, bonne soirée."

Mme la maire du 12^{ème} arrondissement de Paris lève la séance à 20 h 25.

Emmanuelle Pierre-Marie
maire du 12^{ème} arrondissement de Paris.